



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 05 mars 2018

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit et le cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

**PRESENTS** : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT, Marianne ARRIGO, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS

**Etaient absents excusés avec procuration** :

Nathalie CHAUVET a donné procuration à Jean-Claude PAGNIER  
Isabelle BAINÉE a donné procuration à Jean-Louis LAFON  
Jacques LLORCA a donné procuration à Danielle NESPOULOUS  
Christian BEIGBEDER a donné procuration à Pierre CAZENOVE

**Absents excusés** : Damien MAURRAS, Paula SERRANO, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Sylvie BERTHOMIEU.

Bien Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint, les signatures sont faites.

**Secrétaire de séance** : Madame Sonia REBOUL à l'unanimité.

**L'approbation du précédent procès-verbal**, est ce qu'il y a des observations ?

**Monsieur CAZENOVE** : pas d'observations Monsieur le Maire, simplement une question que j'ai oublié de vous poser la dernière fois au sujet du conseil de développement économique. Savoir comment les membres du conseil de développement économiques sont choisis, désignés, combien y en a-t-il à Poussan, je crois que c'est 3. Qu'elles sont ces personnes ?

**Monsieur le Maire** : ce sont tout simplement des gens de la société civile. Tout le monde peut en faire partie, il suffit qu'ils soient représentatifs de certaines choses et donc sur Poussan il y en a 3, je l'apprends, j'en ai fait rentrer un dernièrement, qui était l'ancien

patron de SPIE. C'est ouvert, sauf aux élus bien sûr.

**Pierre CAZENOVE** : justement sauf aux élus, est ce qu'on peut proposer des personnes qui feraient partie d'une liste sur laquelle pourrait aller puiser le Président du Comité de Développement lorsque des personnes sont absentes ou démissionnent.

**Monsieur le Maire** : non je ne pense pas, d'une part ce n'est pas limité et ils ont 4 thèmes, les gens font partie de 4 commissions. Ce n'est pas qu'ils ne prennent pas n'importe qui, car je n'aime pas ce terme, mais il faut que les gens représentent certaines choses.

**Pierre CAZENOVE** : ce n'est pas limité ?

**Monsieur le Maire** : A priori non, pas que je sache. Nous allons voter sur le compte rendu, qui est pour ? Qui s'abstient, merci.

**L'ordre du jour** :

- 1°) FINANCES – Débat d'orientation budgétaire 2018
- 2°) URBANISME – P.U.P chemin du Giradou
- 3°) RESSOURCES HUMAINES – Médecine Préventive

Deux décisions du Maire :

La première porte sur un marché de travaux de renforcement de la chaussée de la rue des Horts. C'est l'attribution à l'entreprise SAS CLIVIO travaux spéciaux, pour un montant de 94 215 euros H.T et 113 058 euros TTC.

**Pierre CAZENOVE** : est ce qu'il peut y avoir des précisions au sujet de cette décision du maire ou on peut en reparler plus tard. La question serait de savoir si cette somme de 113 058 euros constitue la somme globale des travaux qui vont être engagés dans la rue des Horts ou bien est-ce simplement une partie de la somme qui va être engagée.

**Monsieur le Maire** : non c'est le renforcement. C'est la somme prévue pour le renforcement

**Pierre CAZENOVE** : il y aura d'autres travaux, donc.

**Monsieur le Maire** : il y a aura des travaux de voirie mais normal, quand tous les travaux seront finis. En dehors des travaux qui n'étaient pas prévus. Ça se sont des travaux qui n'étaient pas prévus.

**Pierre CAZENOVE** : ah, ça vient en plus donc cela ? si ce n'était pas prévu.

**Monsieur le Maire** : ce sont des travaux effectués par rapport à l'effondrement du mur et au renforcement de toute la chaussée. Je vais le réexpliquer quand même, parce qu'il se dit beaucoup d'âneries, vu les personnes qui sont à proximité de ce mur. On en a déjà parlé à plusieurs conseils, à plusieurs commissions, il faut savoir que ces murs sont propriétaires, les gens qui ont construits au-dessous sont propriétaires des murs, sauf que le fait que ces murs tiennent la voirie, c'est la commune qui en a l'entretien. Comme il y a

eu des défaillances sur ce mur, c'est à la commune à prendre l'entretien. On a essayé de le faire passer en assurance puisqu'on avait été déclaré en catastrophe naturelle lors de l'effondrement d'une partie de ce mur. Et il faut savoir que les assurances ne prennent plus, même en catastrophe naturelle. C'est pour cela que je souris aujourd'hui quand je vois certaines grandes communes du secteur qui disent de faire une déclaration, on peut faire les déclarations que l'on veut, les assurances ne prennent rien, que ce soit les murs de soutènement ou la voirie, malgré que l'on soit classé en catastrophe naturelle.

**Pierre CAZENOVE** : vous m'étonnez quand vous dites que le mur appartient au propriétaire. Et la mairie fait des travaux de confortement. Je croyais que la législation Française disait que le mur appartient toujours au propriétaire du dessus. C'est-à-dire que les murs ne sont pas propriétaires de ceux d'en bas mais de ceux d'en haut c'est-à-dire à nous.

**Monsieur le Maire** : sur le cadastre, le mur est au propriétaire.

**Pierre CAZENOVE** : est-ce qu'on ne peut pas penser aussi que les travaux qui ont été engagés, parce qu'il y a eu des affouillements qui ont été faits à la base de mur, ne sont pas à l'origine des dégâts enfin entre guillemets, je ne sais pas quel mot utiliser, des désordres qu'on constate actuellement.

**Monsieur le Maire** : je ne sais pas, ces murs ont été refaits à plusieurs reprises, on peut le voir. Les terrains sont beaucoup plus bas, on a de l'eau là-dessous, ça coule l'eau, on a des résurgences sur ces terrains, vous pouvez voir que pratiquement sur la longueur, 2 ou 3 morceaux avaient déjà été refaits il y a quelques années. C'est quelque chose qui est récurrent.

**Pierre CAZENOVE** : oui ça c'est exact

**Monsieur le Maire** : le problème c'est qu'à faire des réparations, on aurait pu réparer le mur simplement le mur effondré, on fait des réparations sur toute la partie abimée, comme cela on y revient plus pendant des décennies.

**Pierre CAZENOVE** : Oui c'est sûr qu'il faut. Ce que je voulais dire aussi c'est est ce qu'il n'était pas possible de faire participer les propriétaires d'en dessous, en tout cas dans une certaine mesure pour partager, on va dire, vu qu'ils sont propriétaires, vous le dites et que nous nous confortons par rapport à la voie, de faire une sorte de PUP à la limite.

**Monsieur le Maire** : ça ne rentre pas trop dans le cadre. Cela fait partie du système comme quand vous alignez quelqu'un, vous êtes obligés de payer le mur. IL fut un temps où on faisait payer les propriétaires qui n'avaient pas à payer. Cela fait partie des lois qui font que. On participe et on ne s'en passerait effectivement pas d'autres questions là-dessus.

La décision n° 2 : la convention d'assistance juridique avec la SCP MARGALL d'ALBENAS. C'est comme chaque année, un contrat annuel avec cette convention d'assistance présentée par la SCP, qu'on reconduit pour l'année 2018 pour la somme de 7 118.40 € TTC, tacitement reconductible par deux fois.

Pas de questions ?

## **RAPPORT N° 1 : FINANCES – BP 2018 – DOB**

**Ghislain NATTA** : on va examiner le rapport d'orientation budgétaire Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certaines collectivités en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. Le budget primitif 2018 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Poussanaise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2018 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu en outre d'indiquer qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2018 le 30 mars prochain.

Nous allons passer au rapport d'orientation, on va sauter le premier paragraphe puisque c'est le résumé succinct de ce que je viens de vous lire. Sur les points développés :

- 1° ) Le contexte budgétaire et économique-financier,
- 2° ) L'exonération de la taxe d'habitation,
- 3° ) L'impact de la taxe GEMAPI sur les contribuables,
- 4° ) La situation financière et fiscale de POUSSAN,
- 5° ) Les orientations budgétaires 2018 pour le budget principal et le budget annexe du Pôle Enfance Jeunesse.

### 1°) Le contexte budgétaire et économique-financier

#### L'économie mondiale

Dans ses prévisions économiques mondiales, l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relève une reprise de la croissance qui se poursuit et se confirme. Le rythme de l'activité mondiale est le plus rapide depuis 2010. Cette institution admet comme réaliste une augmentation (PIB) mondial de 3,6 % en

2017 et de 3,7 % en 2018. Toutes les formes d'économies y participent que ce soient les pays riches, les pays émergents et ceux en voie de développement. La zone euro est dans le peloton de tête, elle devrait enregistrer une croissance de 2,4 % en 2017, plus forte encore que celle des Etats-Unis, attendue à 2,1 %.

Le regain d'activité est tangible, mais moins vigoureux que lors des précédents épisodes de reprise car les pays émergents qui sont les locomotives de la croissance enregistrent des taux inférieurs à ceux du passé. Le risque de voir la croissance rechutée en 2019 n'est pas à exclure.

#### La croissance

C'est acquis, l'économie française redémarre. Les prévisions entre septembre et novembre, d'une progression du produit intérieur brut (PIB) « d'au moins » 1,6 % sont dépassées. La progression est de 1,9% en 2017 et de 1,7% sur le premier semestre 2018. C'est la plus forte progression enregistrée depuis 2011, **mais inférieure à la moyenne de la zone euro**. Le marché du travail se redresse, tout comme la consommation des ménages et l'investissement privé.

#### Le budget de l'Etat pour 2018

Il se caractérisera par un **ralentissement de l'évolution des dépenses publiques** et non pas une stabilité, pour répondre aux recommandations des organismes internationaux et, en même temps, par une pression fiscale moins forte surtout sur le capital, afin de soutenir la reprise de la croissance et donc la création d'emplois à venir

#### Le déficit public

Le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2017 prévoit pour cette année un déficit public de 2,9 % du produit intérieur brut (PIB). Le projet de budget 2018 est en accord avec les engagements de la France pris dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance. Avec une prévision de croissance du PIB de 1,7 % en 2017 et confirmée pour 2018, le gouvernement table sur une réduction du déficit public plus rapide que prévu à 2,6 % du PIB l'an prochain. La France pourrait sortir l'an prochain de la procédure contraignante des déficits excessifs qui nécessite deux années consécutives en dessous de 3 %. Toutefois, des mesures structurelles pour réduire le déficit sont indispensables pour ramener en 2018 l'endettement à 96,9% du PIB.

#### L'économie marchande

Le taux de défaillance d'entreprises est tombé à 15,6 %, son plus bas niveau depuis 2009 et les exportations ont progressé de 2,8 % sur les huit premiers mois de l'année. Les incitations fiscales instaurées par le gouvernement dans le cadre du dernier plan industriel ont permis aux entreprises de relancer les investissements dans les équipements et l'innovation. Selon l'Insee, on a constaté entre septembre et octobre, un doublement de la progression de la production industrielle, celle-ci est encore plus marquée pour les produits manufacturés.

Face à cet accroissement de la demande, l'appareil productif français connaît des difficultés pour proposer des offres en nombre suffisant. Ces difficultés sont à la fois dues à

un déficit des outils de production et à un appauvrissement des compétences humaines qui pèsent sur les capacités de recrutement. Cela entraîne un accroissement des importations plus rapide que celui des exportations avec pour conséquence une augmentation du déficit commercial.

**Danièle NESPOULOUS** : excusez-moi Monsieur NATTA est ce que vous allez lire l'intégralité du document.

**Ghislain NATTA** : non, on va s'arrêter après chaque chapitre. Donc je m'arrête.

**Danièle NESPOULOUS** : c'est une analyse qui est un copié collé, d'une analyse qui a été par pour Poussan particulièrement. Sur laquelle nous pourrions intervenir, parce que chaque point mériterait d'être développé notamment celui concernant la partie ou nous exportons davantage mais nous importons aussi davantage donc le déficit s'accroît en fait. Donc c'est un argument, j'utilise ça comme exemple parce que c'est un argument qui peut être contre argumenté. Et qui est en tout cas pour Poussan, le déroulé de ce qui a été dit repose sur une analyse qui ne va pas forcément dans le sens de ce que le budget de la commune nécessiterait comme réflexion. Nous sommes impactés par un certain nombre de choses mais pas par tout, l'importation et l'exportation. C'était sur cela que je voulais surtout intervenir mais ce point des 2.8% sur les 8 premiers mois de l'année c'est pas significatif pour nous éclairer sur un budget à construire pour la commune. On pourrait revenir sur tous les autres points d'ailleurs, nous avons argumenté. En fin de lecture de ce rapport d'orientation nous ferons une intervention résumant et reprenant ce que je viens de dire maintenant.

**Ghislain NATTA** : le deuxième point c'est l'exonération de la taxe d'habitation

L'exonération de la taxe d'habitation sera fonction du revenu et concernera 80 % des foyers. Son application s'étalera proportionnellement sur 3 ans. Cette exonération se traduit par une baisse des recettes d'environ 10,4 milliards d'euros pour les collectivités locales. Les collectivités pourront faire évoluer les taux. La disparition totale de la taxe d'habitation est une hypothèse envisagée pour 2020. La compensation par l'Etat sera-t-elle intégrale y compris pour les hausses de fiscalité jusqu'en 2020

Le financement reposerait sur une refonte de la fiscalité de l'Etat et des collectivités au travers de la réaffectation de différents impôts et en particulier de l'impôt sur le revenu.

**Danièle NESPOULOUS** : a un moment donné vous venez de dire que les collectivités pourront faire évoluer les taux. Est-ce que cela veut dire que ceux qui continueront à payer cette taxe se verront imposer un taux supérieur pour pallier au manque à gagner par la suppression de la taxe d'habitation pour certains. Ça veut dire que l'on taxera et que l'on surtaxera les mêmes, ceux qui continueront à payer.

**Ghislain NATTA** : la variation des taux est laissée et à la compétence de la collectivité, les taux ne sont pas gelés.

**Monsieur le Maire** : c'est une hypothèse.

**Danièle NESPOULOUS** : ça veut dire que comme hypothèse pour Poussan, ça peut être une augmentation des taux pour pallier à la non compensation éventuelle par l'Etat du manque à gagner par les collectivités du fait de la suppression de la taxe d'habitation.



**Ghislain NATTA** : ça peut être une hypothèse, elle n'est pas exclue.

**Danièle NESPOULOUS** : donc ça veut dire que la charge fiscale se reportera sur un nombre réduit de foyer fiscaux.

**Ghislain NATTA** : oui, si la décision est prise de modifier les taux.

**Danièle NESPOULOUS** : c'est le principe des vases communicants, mais ce sont toujours les mêmes qui vont payer de même que pour le GEMAPI dont on va parler plus tard.

**Ghislain NATTA** : c'est une disposition transitoire, puisque normalement en 2020 plus personne ne sera assujetti à la taxe d'habitation.

**Danièle NESPOULOUS** : entre temps, il reste deux ans.

**Ghislain NATTA** : la 1<sup>ère</sup> année c'est 1/3, la 2<sup>ème</sup> 2/3 et la 3<sup>ème</sup> année c'est la totalité.

**Danièle NESPOULOUS** : donc les taux on ne pourra pas les augmenter puisqu'il n'y a personne qui payera.

**Ghislain NATTA** : pour l'instant on ne connaît même pas les dispositions qui vont être appliquées en 2018.

**Danièle NESPOULOUS** : pour dire que l'on navigue à vue.

**Ghislain NATTA** : c'est plus qu'à vue, c'est à l'aveugle.

**Danièle NESPOULOUS** : l'inscription de cette phrase sur le ..

**Pierre CAZENOVE** : tout simplement pour dire que l'on avait entendu à ce moment-là que l'Etat s'engageait de rembourser, de compenser à l'euro près.

**Ghislain NATTA** : Mais l'euro près on ne sait pas quelle est l'année qui va faire référence.

**Pierre CAZENOVE** : et espérons que la promesse sera tenue.

Monsieur le maire : normalement c'est N – 1.

**Ghislain NATTA** : Pour l'instant on a aucune information, ni sur la façon dont va être calculée le dégrèvement, ni comment va être versée la compensation.

Ensuite nous passons sur la taxe GEMAPI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Sète Agglopôle Méditerranée (SAM) exerce de plein droit la nouvelle compétence obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI). A cette fin, l'article 1530 bis du CGI permet à l'EPCI de voter avant le 1er octobre une taxe afin de financer les travaux nécessaires à l'exercice de la compétence.

Le montant de cette taxe est fixé à 40 euros maximum par foyer fiscal. La taxe est donc « adossée » aux 4 taxes locales et prend la forme d'une taxation additionnelle. Ainsi sur le rôle d'imposition adressé aux contribuables apparaît depuis 2016 une colonne « Taxe GEMAPI »

Le produit maximum que SAM est autorisé à percevoir en 2018 est évalué à 6 M€. Le Conseil communautaire a fait le choix d'arrêter le montant de cette taxe à 3,5 M€, montant nécessaire à la réalisation de travaux prioritaires pour 2018 sans que, pour autant, le poids de cette fiscalité additionnelle ne pèse de façon trop importante sur les contribuables. Le poids de cette taxe sur le contribuable est divisé par 2 à ce qu'il aurait pu être si la taxe avait voté au maximum.

**Danièle NESPOULOUS** : je suppose que si elle a été fixée à 40 euros c'est que 40 euros par foyer fiscal sont suffisants pour les projets qui ont été retenus.

**Ghislain NATTA** : non ce n'est pas nous, 40 euros c'est le maximum, c'est-à-dire avec 40 euros on aurait atteint 6 millions.

**Danièle NESPOULOUS** : donc on est à 20. Peu importe la somme, j'ai fait erreur, c'est la moitié de ce qui aurait pu être perçu, la totalité c'était 40 euros, donc c'est 20 euros qui ont été fixés en fonction des projets qui ont été retenus pour l'année à venir, je suppose. Parmi ces projets, est ce qu'il y a possibilité d'inclure pour la commune de POUSSAN, puisqu'elle est impactée par le risque d'inondation. Ce n'est pas le cas, ce n'est pas cette année, est ce qu'il est envisageable que toutes les communes à terme bénéficient de cette taxe, qui sera versée et utilisée intégralement pour cela. Est-ce qu'il y a un programme prévu ou pas ?

**Monsieur le Maire** : le programme est fonction des risques qu'encourent les communes, il est bien évident que vous avez pu voir dans la presse aujourd'hui pour ceux qui la lise, les communes comme Marseillan sont en zone inondables, donc ils font partie cette année des prioritaires. Il suffit d'avoir des projets pour des risques d'inondation, de la faire chiffrer et de postuler pour les années qui suivent. Les priorités seront faites par rapport aux dangers qui sont encourus.

**Danièle NESPOULOUS** : est-ce que cela concerne uniquement le risque inondation ou aussi le risque pollution.

**Monsieur le Maire** : inondation

**Serge CUCULIERE** : la question posée et qui n'est pas posée est « est ce qu'il y a des projets sur Poussan ». Oui, il y en a. il y a un ou deux bassins de rétention assez importants à faire sur le Valaury. Il y a des travaux sur Poussan.

**Danièle NESPOULOUS** : au cours de la réunion de la commission il semblerait puisque nous avons un représentant de la commission des finances, qu'il était envisagé la possibilité d'inclure là-dedans, la cabanisation et les dépôts sauvages qui sont source de pollution. Cela n'a pas été évoqué ?

**Monsieur le Maire** : non la GEMAPI c'est simple, risque d'inondation, point. Après c'est un vœu pieu. C'est très clair, peut être que le reste viendra. Cette loi GEMAPI date de 2 ans. La 1<sup>ère</sup> année nous étions en pleine construction de l'Agglo, et là effectivement, elle s'applique parce qu'il y a des projets et ceux qui en avaient et qui les avaient déposés. Sachez que les 14 communes, et nous l'avons fait 2 fois en 2012, la CCNBT avait payé un bureau d'étude sur toutes les communes concernant le réseau de pluvial, tout ce qui était lié aux submersions et aux inondations. C'est vrai qu'il a suffi de réactualiser puisqu'on avait globalisé sur les 16 communes. Ce qu'évoquait Serge Cuculière, c'est qu'il y a des



projets sur les risques d'inondation, le gros c'est pour beaucoup protéger le Valaury, l'A 613 et l'embouchure de l'étang de Thau. Il se peut que l'an prochain nous postulions pour être éligibles à cette loi si nous faisons partie des prioritaires.

**Danièle NESPOULOUS** : et des bassins de rétention dans le domaine public ?

**Monsieur le Maire** : ou nous achetons des terrains privés pour faire les bassins, car on ne met pas les bassins ou nous voulons.

**Pierre CAZENOVE** : c'est vrai que pendant la commission des finances, jacques LLORCA nous a fait un compte rendu de vos échanges, et c'est vrai qu'il avait abordé ce problème de la pollution parce que cette pollution est aussi liée aux eaux de ruissèlement. Est-ce qu'il ne serait pas notre intérêt d'essayer de sensibiliser la SAM à ce qu'une partie de l'argent de la GEMAPI soit, non mais entre ce qui est légal et pas légal, ce n'est pas une histoire de légalité ou pas que je vais aborder, c'est une histoire de cohérence, l'eau ruissèle, l'eau transporte des déchets si les endroits ne sont pas protégés. C'est pour cela que nous avons parlé de cabanisation et de cette pollution des nappes souterraines et tout simplement du bassin versant. Et pour protéger aussi les professions qui travaillent sur l'étang de Thau. C'est un élément de réflexion que nous souhaitons apporter ici, vous nous avez répondu.

**Serge CUCULIERE** : il faut quand même faire attention, ne nous faites pas dire que dans les travaux GEMAPI, il n'y a pas du tout de traitement de la pollution, parce que quand on fait un bassin de rétention, on retient l'eau en volume mais aussi on améliore l'eau en qualité. Il y a tout un tas de travaux combinés qui ont des incidences sur le niveau des eaux et sur la qualité. Tous ces travaux combinés rentrent dans le cadre de la GEMAPI. Après ramasser des déchets, cela ne fait pas partie, je ne pense pas mais après on verra, en ligne directe avec la GEMAPI. Il y a une certaine pollution et quand on me parle de l'ostréiculture sur l'étang, évidemment que la GEMAPI va dans ce sens, parce qu'elle améliorera aussi une certaine qualité et d'une certaine façon la qualité des eaux. Quand on retient, on ralentit le ruissellement, on décante, on peut même traiter la pollution chronique, accidentelle, il y a des trucs à faire.

**Danièle NESPOULOUS** : c'est moins restrictif que ce que vous disiez en fait.

**Serge CUCULIERE** : ce n'est pas une question que ce soit restrictif, on essaye d'expliquer quelque chose par rapport à des questions qui veulent nous faire dire certains trucs. Donc voilà j'essaye de....

**Danièle NESPOULOUS** : on aurait voulu profiter d'une opportunité qui se présentait, ce n'est pas en terme de polémique, en fait si on amène moins d'eau polluée, il y aura moins de pollué à traiter. La pollution part aussi des dépôts sauvages, de la cabanisation et cela nous semblait logique. Mais ça ne l'est pas, mais ça peut être une réflexion qui peut être engagée comme vous venez de le dire. Vous avez atténué le fait que cela ne concernait que le risque inondation, ça peut aussi être utilisé dans le cadre un peu plus précis, comme celui que vous venez de décrire. Donc ça nous satisfait si la réflexion s'engage dans ce sens-là aussi.

**Monsieur le Maire** : il y a autre chose qui peut vous satisfaire, on a quand même a un syndicat mixte qui s'occupe de tout cela en gros. A la SAM ce n'est pas très compliqué, on a des obligations obligatoires. Certaines qu'on avait, qu'on a pris, qu'on a harmonisé, et

puis d'autres obligatoires comme la GEMAPI, le pluvial et d'autres qui sont venues en plus. On prend que ce qui est obligatoire ou ce que l'on nous impose car nous n'avons pas la capacité de tout prendre. Le SMBT vient en complément de tout cela et prépare ces éléments avec les dossiers qui traitent de la pollution, la cabanisation on y viendra également, le SMBT traite la pollution, il y a un technicien rivière qui est à disposition. Ce syndicat a beaucoup de compétences en matière de préservation des eaux, ruisseaux, rivières et Etang de Thau. Le SMBT vient en complément.

**Serge CUCULIERE** : le SMBT est en train de se spécialiser dans le domaine de l'eau. Il augmente ses compétences, il avait failli être supprimé, actuellement il augmente son importance territoriale sur tout le bassin, et ça va loin.

**Monsieur le Maire** : l'intérêt de ce syndicat mixte c'est qu'actuellement nous n'étions que les 14 communes, nous avons tous les bassins versants, on a des communautés sur l'Agglo d'Agde et Montpellier aussi. On est sur tous les bassins versants qui viennent sur l'étang de Thau. C'est le SMBT qui a toutes les compétences et pas forcément la SAM.

**Danièle NESPOULOUS** : tout cela va faire en sorte de s'ajouter de pouvoir travailler ensembles sur des dossiers qui peuvent être communs.

**Serge CUCULIERE** : Grace à l'outil de SMBT, parce que les gens sont compétents et permanents. L'étang de Thau c'est quelque chose d'important, il y a des moyens qui sont mis et ils engrangent, ils ne vont pas faire un jour dans un sens et un jour dans l'autre. On peut franchement penser et on va les aider que grâce au SMBT, l'argent de la GEMAPI sera employé à bon escient si c'est cela qui vous intéresse.

**Danièle NESPOULOUS** : Pour rebondir, parce que je ne sais pas où le caser, mais peut être que cela fera partie d'une autre discussion, il y avait la brigade verte au sein de la CCNBT qui justement veillait et aurait été peut-être un élément de veille sur les différentes communes de la CCNBT. Ce personnel fait partie de la SAM, et est-ce que cette brigade verte a été étoffée ou est-ce qu'avec les mêmes moyens elle doit remplir les mêmes missions sur un territoire beaucoup plus élargi.

**Monsieur le Maire** : vous avez un peu résumé, cela n'a pas augmenté, au contraire cela a bien diminué chez nous, ils ont la Gardiole en plus. Ils se concentrent beaucoup plus sur la gardiole que sur les missions concentrées chez nous. La situation n'évolue pas sauf si certains élus insistent beaucoup, après il est bien évident que certains élus qui n'avaient rien et qui se retrouvent avec tous ces agents. Ils ne font plus de constats sur les constructions illicites, c'est très récent, j'attends le courrier parce que j'ai demandé le courrier. On reçoit les rapports habituels, cependant on nous demande de ne plus faire de demande de constat car ils ne peuvent plus assumer les compétences de toutes les communes. Il va falloir très certainement monter en puissance ou alors ce n'est pas la peine de la garder, 6 agents pour 14 communes, c'est impossible. Le bas blesse à ce niveau, parce que nous avons régressé.

**Pierre CAZENOVE** : monsieur le Maire, vous dites qu'en ce moment la Brigade Verte ne peut plus constater des .....

**Monsieur le Maire** : ce sont nos services qui doivent le faire

**Pierre CAZENOVE** : la police municipale ?

**Monsieur le Maire** : oui, et qui a toujours été dans nos compétences d'ailleurs. L'avantage est qu'ils passaient sur tous les extérieurs. Ce qui est d'autant plus facile car ils naviguent dans la campagne. A priori, ils ne le font plus mais j'attends le courrier.

**Pierre CAZENOVE** : Pour l'avenir quelle serait la position de Poussan, est ce que ce serait plutôt pour étoffer cette brigade verte par du personnel, redéfinir les missions, ou relaisser chaque commune gérer son propre problème avec la police municipale ?

**Monsieur le Maire** : ce n'est pas forcément les missions, l'idéal ce serait de conforter cette Brigade, qui ne sont que des gardes champêtres, même si le statut doit évoluer, ils ont des missions spécifiques, notamment sur les extérieurs de village qu'ont les polices municipales. Ils peuvent avoir les mêmes prérogatives mais n'ont pas été formés pour cela, contrairement aux gardes champêtres.

**Serge CUCULIERE** : il faut vraiment réfléchir à cette brigade territoriale. Ce n'est pas possible de s'y substituer par une parcellisation dans chaque commune. La lutte contre la cabanisation c'est une chaîne. Chaque maillon de la chaîne est susceptible de déconner à tout moment. Grâce à la Brigade territoriale qui est compétente et qui a des bonnes relations avec les services de la Préfecture et les services du procureur de la République, en plus il y a une masse critique. Quelque part pour qu'un service soit compétent il faut qu'il y ait une masse. Si jamais, il a une affaire de temps en temps et vue la vitesse à laquelle elles vont, le temps qu'il s'aperçoivent qu'il fait fausse route, ça va mal. Alors que la grâce à la brigade territoriale, il y a un volant d'affaire et une expérience qui est mis à profit de toutes les nouvelles affaires, il faut vraiment travailler pour prolonger, améliorer l'action d'une brigade territoriale. Si on parcellise trop c'est à mon avis contreproductif.

**Pierre CAZENOVE** : ça va exactement dans le sens que l'on souhaite donc ces propos nous rassurent, il faut foncer vers une brigade territoriale plus étoffée, puisque le territoire s'est agrandi.

**Serge CUCULIERE** : plus étoffé, ce n'est pas une question de nombre d'agents, chacun doit l'organiser. Il faut que ça reste traité à un échelon intercommunal, la compétence administrative de faire.

**Ghislain NATTA** : nous continuons, la situation financière et fiscale à Poussan. Les résultats de l'INSEE sur le recensement de la population indiquent au 1<sup>er</sup> janvier 2018 un nombre total de 6 114 habitants. Depuis 2011, la population a progressé de 20%. Il y a une différence entre 2017 et 2018, on perd 42 habitants.

**Danièle NESPOULOUS** : ça paraît assez incompréhensible, compte tenu des constructions nouvelles qui ont été livrées, je ne sais pas comment a été fait le comptage.

**Ghislain NATTA** : c'est le recensement puis l'extrapolation. La population effective du 1<sup>er</sup> janvier 2018 tient compte de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Les résultats de l'exercice 2017**

- Sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le budget principal, dégage, pour 2017, un excédent de 1 500 000 € constitué :

- d'un excédent de fonctionnement supérieur à 1 200 000 €
  - et d'un report d'investissement supérieur à 250 000 €.
- Le résultat de l'exercice 2017 du budget annexe, sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, dégage un excédent supérieur à 20 000 €, avec une réalisation en section de dépense de 710 000 € et une réalisation en section de recette de 730 000 €.
- Résultat du bilan constaté en 2017, du budget principal (sans pour autant être voté) :
- Recettes de fonctionnement : 5 700 000 €
  - Dépenses de fonctionnement : 4 500 000 €
  - Recettes d'investissement : 1 730 000 €
  - Dépenses d'investissement : 1 450 000 €

### **Affectation du résultat 2017 par anticipation**

Après l'affectation du résultat de 2017, sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le budget principal 2017 présente, à la clôture de l'exercice, une situation excédentaire supérieure à 1 400 000 € dont :

- 1 230 000 € d'excédent de fonctionnement,
- 170 000 € de report d'investissement.

En l'absence de la vérification croisée du compte de gestion et du compte administratif entre les services du trésor et les services communaux, les chiffres proposés peuvent être différents des chiffres définitifs, puisqu'on n'a pas encore consolidé le CA par rapport au compte de gestion.

- Le calendrier budgétaire est ainsi programmé :
- 5 mars 2018 → Débat d'orientation budgétaire ;
  - 12 mars 2018 → Commission des finances ;
  - 30 mars 2018 → Vote du budget primitif 2018;

**Pierre CAZENOVE** : le report d'investissement supérieur à 250 000 euros dans les résultats de l'exercice 2017 à la page et à la page 3 on a une autre somme de 170 000 euros.

**Ghislain NATTA** : parce qu'on cumule. A la clôture de l'exercice 2016, on avait un déficit, donc c'est le cumul. Sur l'exercice 2017 on a un excédent de 250 000 euros et comme on avait un déficit de 2016, on fait la contraction des 2 sommes, c'est pour cela qu'après l'affectation du résultat on a qu'un report d'investissement de 170 000 €.

### 5°) Les orientations budgétaires 2018 du budget primitif pour la Ville de POUSSAN

Du fait de la fusion de Thau Agglo et de la C.C.N.B.T. l'année 2017 a été une année de transition. Pour l'année 2018, les mécanismes relationnels mis en place par Sète Agglopôle Méditerranée (SAM), ainsi que les flux financiers entre la commune et l'EPCI vont trouver leur rythme de croisière.

Le budget qui vous sera présenté permettra, grâce à une situation financière saine de la commune comme l'a souligné l'analyse financière faite par DGFIP en 2017, d'assurer un

fonctionnement normal avec un volume de dépenses équivalent à celui de l'exercice précédent.

Des incertitudes demeurent sur le rendement de certaines recettes en premier lieu l'exonération de la taxe d'habitation pour 82% des assujettis, également les recettes de la fiscalité locale dont les taux fixés par la commune resteront identiques à ceux des années précédentes mais qui seront amputées du prélèvement au titre de la carence de logements sociaux dont le montant représentera environ 10% de la recette fiscale. Il en est de même pour les recettes issues de l'EPCI Sète Agglopôle Méditerranée (SAM), le montant de l'attribution de compensation sera moindre conséquence du transfert de compétences du pluvial à la SAM, la prise en charge du salaire de l'agent affecté au service d'urbanisme n'est plus assurée.

L'investissement s'élève à 3 000 000 € grâce à la stabilité des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement des dépenses de personnels. Un excédent de fonctionnement capitalisé de 1 200 000 €, un report d'investissement de 170 000 € et un excédent de fonctionnement en 2018 de 700 000 € permettent de financer sur les fonds propres de la commune les investissements à hauteur de 2 000 000 €.

Les recettes des services, les recettes fiscales et les dotations reçues de l'Etat ou de l'EPCI sont stables ou en légère diminution. En matière de fiscalité locale, la majoration des bases de 1,04% prévue dans la loi de finances, ne permettent pas d'attendre, à taux de fiscalité constant, une augmentation significative des rentrées fiscales.

## **Recettes de fonctionnement**

### ***Produits de service, domaines et ventes***

Le montant des reversements du budget annexe au budget principal est en forte progression. Cette progression résulte d'une réévaluation des charges de personnels du P.EJ. prise en charge par le budget principal. Les raisons de cette évolution seront examinées dans la partie du rapport consacrée au budget annexe du SEJ. Les autres ressources hors compensation proviennent pour l'essentiel des redevances pour occupation du domaine public. Au titre des relations financières avec la SAM, la prise en charge du salaire de l'agent affecté au service de l'urbanisme n'est plus assurée et une compensation financière a été actée par convention pour le ramassage des encombrants.

### **Fiscalité**

Il est instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources. L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Pour l'instant, nous n'avons aucune information qui nous permet d'avoir une évaluation précise des recettes fiscales pour 2018.

Malgré ces incertitudes, les taux communaux des 3 taxes locales seront inchangés comme cela est la règle depuis 2014.

Dès la première année de la réforme, 13,57% des foyers de Poussan seront exonérés de la taxe d'habitation. Par ailleurs, la progression des bases a été fixée par la loi des finances à

1,04%. Il a été retenu, pour l'instant, un taux de progression de 2% des recettes fiscales pour 2018.

### ***Dotations de l'Etat***

Pour 2018, la dotation forfaitaire de l'Etat devrait être égale à celle de 2017, le mécanisme d'assainissement des finances publiques étant suspendu par le gouvernement. La commune reste éligible à la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. Leur montant devrait légèrement progresser. Ces deux dotations forfaitaires sont dynamiques. Elles sont fonction de la population et de la construction et augmentent régulièrement car elles n'ont pas été affectées par le processus d'assainissement des finances.

### ***Dispositif de péréquation***

Le fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC) reversé à la commune par l'EPCI aura un montant équivalent à celui de 2017 puisqu'on reste sur la même grille de distribution qui est la grille commune.

### ***Remboursement sur rémunération personnel***

La suppression de contrats aidés entraîne une diminution importante de ces remboursements pour 2018, la recette attendue sera de l'ordre de 20 000 € pour une recette perçue en 2017 de 150 000 €.

**Pierre CAZENOVE** : pour le dispositif de péréquation, la somme était de 551 000 euros.

**Ghislain NATTA** : non c'est pour l'attribution de compensation. Elle diminue car elle est amputée par le transfert du pluvial qui a été calculé à hauteur de 17 000 euros.

**Pierre CAZENOVE** : le montant on pourrait le connaître ?

**Ghislain NATTA** : le montant de ?

**Pierre CAZENOVE** : ce dispositif

**Ghislain NATTA** : aux alentours de 170 000€. En commission des finances, je vous le dirai précisément mais il me semble que c'est 170 000, il ne bougera pas.

### **Dépenses de fonctionnement**

#### ***Charges générales:***

Le marché de nettoyage des locaux sera inclus dans un groupement de commande mis en place par Sète Agglopôle. Les autres contrats de location et de maintenance continuent de courir normalement.

La charge supplémentaire de ce chapitre sera d'environ 2,5% par rapport à l'exercice précédent.



### **Charges de personnels et assimilées:**

La suppression des contrats aidés est sans incidence sur le montant du chapitre 012.

Les personnels dont les contrats aidés arrivent à leur terme ont signés un contrat de droit public pour 3 d'entre eux et un agent a été stagiérisé dans la fonction publique territoriale.

Il est prévu au cours de l'année 2018, le recrutement d'un chef de la police municipale de catégorie B.

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La masse salariale est majorée de 3% au titre du glissement vieillissement technicité (GTV).

Le non renouvellement de personnel à fort potentiel de rémunération permet de faire baisser la masse salariale de 7%.

Les charges de personnels des budgets annexes continueront à être supportées par le budget principal, elles feront l'objet d'un transfert en fin d'année. Les versements des indemnités journalières des services annexes sont inscrits au budget principal.

La mise en place du prélèvement à la source à partir de janvier 2019, constitue une charge de travail supplémentaire et demande de nouvelles compétences techniques. C'est désormais l'employeur qui prélèvera directement l'impôt sur le revenu au moment du versement du salaire, sur la base d'un taux d'imposition calculé et transmis par l'administration fiscale. La responsabilité de l'employeur sera-t-elle recherchée en cas d'erreur de déclaration ?

La possibilité de réduction de la masse salariale et l'impact de nouvelles dispositions techniques vont être examinés au travers de la mutualisation de certains services avec la SAM.

**Pierre CAZENOVE** : on peut revenir sur ces charges générales, sur certains points.

Par exemple page 4, la charge supplémentaire de ce chapitre sera d'environ 2% supplémentaires, par rapport à l'exercice précédent.

C'est le marché de nettoyage ?

**Ghislain NATTA** : non, c'est la totalité du 011, totalité des charges générales. Le marché n'est pas conclu encore, on marche sur un avenant qui nous permet de tenir jusqu'à fin avril. On est toujours sur le marché conclu par la commune et on a passé un avenant pour déborder sur 2018 pour pouvoir attendre le marché de la SAM.

**Danièle NESPOUPOUS** : concernant ce marché de nettoyage, c'est le nettoyage des bâtiments publics qui a été délégué à une entreprise de nettoyage, est ce que vous avez pu déjà commencer à faire une étude sur le bilan financier que ça représente, est ce que c'est supérieur à ce que l'on payait autrefois, je pense que ça doit être difficile parce que c'était des agents de la commune qui l'effectuaient donc il y a beaucoup de choses à intégrer dans ce calcul pour pouvoir faire un comparatif, mais est-ce que vous avez déjà pu faire ce comparatif au niveau financier et efficacité et service rendu

**Ghislain NATTA** : on ne l'a pas fait mais au niveau efficacité et services rendus c'est un plus, parce que l'on a une continuité des services qui est assurée quoiqu'il arrive.

**Danièle NESPOULOUS** : et un nettoyage plus satisfaisant aussi.

**Monsieur le Maire** : on n'a pas de remontées négatives, ça veut dire que tout va bien.

**Danièle NESPOULOUS** : est-ce que l'effort financier est supérieur à ce qui était fait auparavant par les employés de la commune, est ce que vous avez pu déterminer ou pas ?

**Monsieur le maire** : financièrement non, pas pour l'instant, ça va se faire mais pas pour l'instant.

**Danièle NESPOULOUS** : le marché s'élève à combien ?

**Ghislain NATTA** : 125 000€, je pense.

**Pierre CAZENOVE** : toujours sur ce même chapitre, il est prévu au cours de l'année 2018 le recrutement d'un chef de la police municipale de catégorie B, vous pouvez nous en dire un petit peu plus ?

**Monsieur le Maire** : actuellement le fonctionnement de la police municipale n'est pas satisfaisant à notre goût, pour diverses raisons. Ils ont tous le même grade, il s'avère que le nombre de personnes qui compose cette police municipale nécessite une catégorie, qui soit d'une catégorie supérieure et qui puisse commander autrement que ce que c'est commandé actuellement.

**Pierre CAZENOVE** : c'est un recrutement, parce qu'on pensait qu'on passait d'une C à un B.

**Monsieur le Maire** : non c'est un recrutement

**Danièle NESPOULOUS** : il y a actuellement un chef de police municipale, est ce qu'il restera ? est-ce que les 2 feront fonction ?

**Pascal GIUGLEUR** : non il n'y aura pas 2 chefs. Il y aura un chef de police municipale et le chef actuel fera ce qu'il voudra faire, mais il n'est pas prévu qu'il soit remplacé. Il y a quelqu'un qui vient au-dessus de lui.

**Danièle NESPOULOUS** : donc le chef ancien n'est plus chef ?

**Monsieur le Maire** : Voilà.

**Pascal GIUGLEUR** : Pour l'instant il est toujours chef. Mais il ne sera plus chef, effectivement.

**Danièle NESPOULOUS** : concernant la diminution de la masse salariale. Il y a plusieurs explications qui peuvent être avancées. C'est que le nouveau recrutement qui pour remplacer du personnel qui était déjà, se font avec des personnes plus jeunes qui n'ont pas progressés de la même manière dans les échelons, donc ça peut expliquer qu'il y ait une réduction de cette masse salariale et est-ce que vous envisagez un report sur la SAM d'une certaine catégorie de personnel qui pourrait être prise en charge ou non, parce qu'on voit que la personne qui travaillait pour l'urbanisme et dont le salaire était pris en charge par la SAM, ça n'existe plus. Comment expliquez en clair cette baisse de 7% ?

**Ghislain NATTA** : il y a le recrutement de personnel nouveau qui fait baisser la masse salariale et on a du personnel qui n'a pas été remplacé et qui sont en disponibilité. En ce

qui concerne le transfert sur la structure de la SAM, nous étudions la possibilité de transférer certains services à la SAM, de mutualiser.

**Danièle NESPOULOUS** : dans quel domaine plus précisément ? est-ce que vous avez une idée ou pas des domaines qui seraient concernés ?

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas beaucoup de domaines, il y a les RH et les finances. C'est à l'étude et concernant la baisse de la masse salariale, nous avons eu des promotions internes de personnel qui étaient catégories C qui ont accédé à la catégorie B au travers de concours ou d'examen, l'augmentation de salaire est sensible budgétairement mais le fait d'accéder en catégorie B nous permet de ne pas recruter du personnel qui est parti. On a eu de la promotion interne qui nous a permis de compenser les départs de personnel à haut salaire, ils le deviendront certainement puisqu'ils ont monté de grade, avec des missions complémentaires qui nous ont permis de ne pas recruter du personnel.

**Pierre CAZENOVE** : la question qui se pose quand on supprime un poste ou qu'on ne le remplace pas, la masse de travail que réalisait le DGS adjoint, doit être faite par quelqu'un d'autre ? qui prend cette masse de travail supplémentaire ? en tout cas le travail qu'il faisait doit être fait ? ou alors on l'a supprimé parce qu'il ne faisait rien ?

**Monsieur le Maire** : c'est un problème de réorganisation, le travail se fera d'une autre façon par d'autres personnes. On a 3 catégories C qui sont montées en B et qui nous permettent de compenser ce départ et sans avoir un gros impact financier au niveau des salaires puisque le fait d'accéder au grade, ça n'a rien à voir avec les salaires, le DGS ancien nous coûte plus cher que l'actuel. Je ne le dis pas fort puisqu'il risque d'écouter. Ça fait partie du système de début de carrière, tout simplement. Les gens ont été compensés pas forcément par le nombre mais avec la qualité des gens qui ont accédé à certains diplômes.

**Danièle NESPOULOUS** : concernant l'inquiétude que vous souligniez concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, vous parlez en terme de responsabilité mais puisque vous travaillez sur la base de ce que l'administration fiscale vous a communiqué je ne vois pas où la responsabilité pourrait être puisque vous travaillez sur un document fourni par quelqu'un d'autre. Ce n'est pas vous qui l'avez établi.

**Ghislain NATTA** : sauf que la personne à qui on prélève peut demander de ne pas se voir le taux prévu par la fiscalité. Pour cacher, il peut demander un taux neutre.

**Danièle NESPOULOUS** : oui mais votre responsabilité n'est pas engagée dans la mesure où là c'est la démarche de l'employé ?

**Ghislain NATTA** : oui, mais si vous vous trompez, si vous ne prenez pas en considération la demande de l'employé de passer du taux de l'administration fiscale au taux neutre pour ne pas divulguer la totalité de son imposition auprès de son employeur, il peut rechercher la responsabilité après. Si vous lui prélevez plus, vous comprenez.

**Danièle NESPOULOUS** : c'est dans ce sens que vous vouliez l'exprimer, ce n'est pas dans le sens de l'administration fiscale.

**Ghislain NATTA** : selon les dispositions que la personne demande, on peut y retenir plus ou moins sur son salaire.

**Danièle NESPOULOUS** : pas plus, égal ou moins.

**Ghislain NATTA** : non ou plus, et la responsabilité est là. Si vous retenez sur le salaire d'une personne une somme plus importante que ce que vous auriez dû lui retenir, qui est responsable ?

**Danièle NESPOULOUS** : je vois mal où la responsabilité de la commune pourrait être engagée.

**Ghislain NATTA** : et si parce que la personne n'a pas à la disposition les sommes qu'elle aurait dû avoir. C'est nous qui faisons les bulletins de salaire.

**Danièle NESPOULOUS** : sur la base de quelque chose qui vous est communiqué ou à la demande d'un employé, il y a deux possibilités.

**Ghislain NATTA** : l'administration fiscale communique un taux, mais la personne qui est assujetti au prélèvement peut demander l'application d'un taux plus neutre qui permet de cacher à l'employeur.

**Danièle NESPOULOUS** : mais il n'y a pas d'erreur possible dans la mesure où elle en fait la demande, vous avez le document

**Ghislain NATTA** : si vous n'appliquez pas la demande ?

**Danièle NESPOULOUS** : vous serez dans l'obligation de l'appliquer puisque c'est la loi.

**Ghislain NATTA** : si c'est un oubli, Voilà. En plus il y a des personnes qui changent ainsi de suite. Je pense que ça va être une usine à gaz. On verra bien. C'est une des raisons qui nous fait envisager une mutualisation avec la SAM. C'est cette technicité qui s'accroît sur un point et sur un autre point que l'on verra tout à l'heure, nous interroge sur le fait d'utiliser des compétences qui sont beaucoup plus importantes d'un service financier centralisé.

**Pierre CAZENOVE** : au niveau du service technique, j'ai sous les yeux le rapport que nous fait Jacques LLORCA de la commission à laquelle il a assisté, il y a deux agents communaux qui vont être intégrés ayant réussi leur concours dans la direction et l'animation des services techniques. Est-ce qu'aujourd'hui à l'heure qu'il est on a un Directeur des services techniques ?

**Monsieur le Maire** : Il n'y en a pas. L'organisation a été revue, elle a été partagée en 3, avec 3 chefs avec des compétences spéciales sur les trois créneaux. Ce sont des recrutements et promotions internes.

**Pierre CAZENOVE** : les fiches de mission ont dû être toutes remodelées, est qu'un jour en commission on aurait accès à ce genre de document pour savoir qui fait quoi ? qui commande quoi ? parce qu'on ne sait pas ? ce sera possible ?

**Monsieur le Maire** : oui

**Pierre CAZENOVE** : très bien

**Ghislain NATTA** : on va revenir sur l'application de la loi SRU

***Atténuation de produits***

Le montant découlant de l'application de l'article 55 de la loi SRU en vertu de laquelle le préfet a pris un arrêté de carence pour la commune n'est actuellement pas connu. L'arrêté de carence permet d'appliquer à la pénalité un coefficient multiplicateur qui peut aller jusqu'à 5. Le montant inscrit pour 2018 sera supérieur à 200 000 €. L'année dernière on avait une pénalité de 80 000€ si on multiplie par 5 ça fait 400 000€.

**Danièle NESPOULOUS** : il y a un montant qui ne peut être dépassé en fait et il y a un pourcentage qui correspond au budget de la commune ou je ne sais quoi, sur lequel on se base et qui ne peut pas atteindre les 500 000€ auxquels la commune aurait pu être assujetti. Alors concernant ces logements sociaux et notamment un des projets, nous avons cru comprendre que le nombre de logements sociaux qui allaient y être réalisés seraient inférieurs à ceux qui avaient été envisagés. Ce qui va encore plus retarder la progression de la commune dans le nombre de logements sociaux puisqu'actuellement nous n'en sommes qu'à 2% je suppose, ou un petit peu supérieur. Est-ce qu'il y a une réflexion qui a été engagée pour que la commune arrive progressivement à prouver qu'elle s'investit dans la réflexion sur le logement social afin qu'on ait plus cette pénalité qui nous est imposée et qui grève beaucoup le budget parce qu'avec plus de 200 000€ On peut faire des choses. Est-ce qu'il y a une réflexion qui a été engagée au sein de votre groupe, et à laquelle nous pourrions être invités à participer pour voir comment faire que ces logements sociaux soient intégrés dans des projets parce que comme nous l'avons souligné, celui qui se ferait à l'entrée de Poussan ne paraît pas intégré et relèquerait dans une zone où il serait seul. Le 2<sup>ème</sup> projet dont nous avons connaissance et qui se trouve au Moulin, le projet Arnal, pour le citer, semblerait voir une réduction de ces logements sociaux. Donc il faut que la mairie soit très impliquée dans cette recherche de logements sociaux afin que nous échappions le plus vite possible à cette pénalité qui nous est imposée sur 3 ans, si je ne m'abuse. Notre souhait serait que la commune soit combative à ce niveau-là, parce que les logements sociaux ce ne sont pas ces grands barres d'immeubles, dont vous nous avez parlé Mme PUGLISI, ce n'est plus ça le logement social, ce sont des programmes intégrés et on l'a bien appris au cours de la réunion du conseil communautaire de la SAM, puisque là on a appris que dans les nouveaux programmes, les promoteurs rétrocédaient à des bailleurs sociaux un nombre de logements, que eux-mêmes déterminaient, et qui et d'un pourraient ne pas correspondre à la demande, et de deux ne pourraient pas correspondre à un nombre suffisant pour que la commune aille petit à petit vers une gestion plus satisfaisante qui nous épargnerait cette. Le logement social, je pense que si on communiquait il n'y aurait pas, est ce que je peux terminer ma phrase. Si on communiquait sur le fait que le logement social, ce ne soit plus des barres d'immeubles, que c'est 80% de la population qui peut en bénéficier pourquoi 20% de la population interdirait que ce logement social se développe sur Poussan pour le bénéfice de tous alors que dans les vœux qui ont été mis, le budget devra répondre au mieux aux préoccupations de la population. La préoccupation de la population c'est de se loger aussi, donc si on ne fait d'effort. Pour résumer et en bref même si j'ai beaucoup parlé, excusez-moi.

**Yolande PUGLISI** : pour parler il faudrait que Mme NESPOULOUS me laisse la parole.

L'espace de ma réponse. Je suis d'avis que l'on soit enfin tombée d'accord sur le fait que les logements sociaux ne soient pas des barres d'immeuble parce qu'effectivement si c'était le choix de la collectivité que je représente depuis quelques mandats, au lieu d'avoir ce faible taux de logements sociaux, nous aurions effectivement des barres de logements. Maintenant pour continuer, vous n'êtes pas sans savoir, Mr CUCULIERE étoffera mon

argumentation à travers le PLU, il y a un pourcentage de logement social qui est obligatoire à travers tous les projets qu'ils soient privés ou publics. Serge c'est 25 ou 30 de mémoire, effectivement comme vous l'avez appris lors de la réunion de la SAM mais vous auriez pu aussi le lire à travers notre PLU, nous avons mis cette obligation pour justement garantir le logement social. Sur le petit projet dont vous avez fait part dans votre argumentation, ce n'était pas une barre d'immeuble, c'était un petit immeuble de 18 logements, de toute façon soyez rassuré, il y a une nouvelle étude qui est en cours, mais quoiqu'il en soit, ce ne sera pas 2 villas. Maintenant je laisse la parole à mon collègue sur l'urbanisme qui développera.

**Serge CUCULIERE** : a la question des barres d'immeuble, il y a longtemps qu'on le sait, le projet d'Hérault habitat qui s'est fait en 2 phases, n'a rien de barre d'immeubles. Il a été commencé il y a une 15ème d'années par 17 ou 18 villas, et de l'autre cote par quelque chose qui est harmonieux, avec un bassin de rétention paysager. Après par contre, quand vous nous parlez d'un projet qui est à l'étude dans le secteur. J'aimerais connaître votre position ? parce qu'à vous entendre, on dirait que vous auriez préféré qu'il y ait 100 % de logements sociaux, c'est ça que j'ai compris, ou j'ai mal compris ? il faudrait savoir parce que nous dans notre disons, adaptation, de faire accepter nos projets, on avait au départ quelque chose qui pouvait être à 100 % de logements sociaux, qui a été présenté à un petit peu plus que ce qu'on aurait en définitive, si on arrive à autoriser le permis. Si on veut la proportion de logements sociaux, au fur et à mesure de notre polissage du projet, à un petit peu diminué pour en améliorer son acceptabilité. Donc je souhaiterais savoir parce que vous posez toujours questions, mais dans le type de questions que vous posez, est ce que selon vous c'est une mauvaise action, et est ce qu'il aurait fallu plutôt exercer la proportion et augmenter davantage la proportion de logements sociaux ?  
J'attends une réponse qui ne sera pas longue, j'attends un oui ou un non.

**Danièle NESPOULOUS** : ça ne peut pas se résoudre à oui ou non. je ne porte aucun jugement.

**Serge CUCULIERE** : bon alors c'est bon, si vous ne pouvez pas apporter de réponse.

**Danièle NESPOULOUS** : je peux y répondre dans le sens ou le manque d'anticipation, je vais aller dans dur, le manque d'anticipation de la commune nous amène à prendre des décisions et à faire des logements sociaux trop concentrés, mais je suis pour qu'il y en ait. Maintenant, la mixité ça existe, trop de logements sociaux dans un programme, je suis persuadé que ça ne peut pas correspondre au mot mixité. Il faut que tout y soit représenté, c'est la raison pour laquelle, je vous demande est ce qu'il y a une réflexion engagée, parce que les 25% qui seront faits sur Ste Catherine ne vont pas résorber le gros déficit que la commune a. Certes ça va l'atténuer mais ça ne rattrapera pas. et je suis pour le logement social mais pas comme vous le décrivez 100% à un endroit. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

**Serge CUCULIERE** : tant mieux, ensuite si vous voulez, ce qu'on essaye de faire, c'est un art, enfin je n'en sais rien, c'est un exercice relativement difficile de faire de l'urbanisme. On peut faire de l'urbanisme, pas nécessairement répondre à des objectifs de loi qui seront détruites dans quelques années. Parce que ces trucs là ça ne va pas durer, comme les impôts, de devoir imposer à tout le monde 20 à 30% de logements sociaux, je veux dire à force de traire la vache ils verront que c'est un bouc qu'ils auront, plutôt qu'une vache. Mais nous la mixité sociale, on y croit, on la recherche, et ça va se faire. Le PLU a été une longue réflexion et on a 20% de logements sociaux dans toutes les opérations, et on a déjà en gestation environ 15 à 20 logements sociaux qui peuvent sortir. On va avancer mais



dans le cadre de la mixité, on ne va pas s'amuser à faire des trucs pas viables, pas vivable dans le futur ou au moins on va faire en sorte d'éviter de faire cela. Ensuite Ste Catherine-Marqueval, c'est un nouveau quartier ou il y aura un urbanisme pensé, ou on pourra arriver, enfin c'est notre objectif, à 30% de logements sociaux, sur les 550 logements qui se feront là-bas, on aura une bonne proportion et on avancera bien. Je pense

**Pierre CAZENOVE** : je voudrais intervenir un petit peu aussi, pour ma part, puisque je fais partie de la commission d'urbanisme, répondre à Mme PUGLISI et à Serge CUCULIERE. Le projet ARNAL, au départ, je ne sais pas s'il a évolué, je ne suis pas au courant. Il y avait quand même plus de 70% de logement social prévu dans ce projet. Si ça a évolué tant mieux, en tout cas moi, je n'appelle pas ça la mixité sociale. Vous m'avez peut-être mal entendu, mais dans un conseil municipal précédent, je m'étonnais de cette grosse proportion et je suggérais le fait que l'on faisait un petit peu n'importe quoi pour essayer de rattraper notre déficit en logement social et Mme PUGLISI, vous m'aviez interpellé en disant « faites attention à ce que vous dites parce qu'on ne peut pas dire n'importe quoi » Moi, la mixité sociale c'est un pourcentage qui là est imposé par la Loi, 25 ou 30% et à Poussan, on ne va pas s'amuser à faire du 70 ou 80% simplement pour rattraper des erreurs qui en fait vous sont imputables directement. Et maintenant je vous réponds directement, c'est intéressant Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : je conclurai, je vous laisse parler, je vous écoute, je n'interromps pas.

**Pierre CAZENOVE** : vous êtes à votre 3<sup>ème</sup> mandat Mme PUGLISI et ce que vous avez dit tout à l'heure, ça me révolte, les barres de HLM, c'est bien vous qui l'avez employé, et grâce à vous aujourd'hui, depuis 3 ans et 3 ans de plus, on va avoir payé plus de 1 million d'euros, quand ce sera fini, en 2020 ou un peu plus, d'amende. Alors que tout à l'heure nous allons discuter de subventions pour certaines associations et là hop, par votre faute, par la politique que vous avez choisi de mettre en place sur Poussan, c'est-à-dire les logements sociaux chez les autres et pas à Poussan surtout pas, parce qu'à Poussan on ne sait pas accueillir, on est une ville qui n'accueille pas, 2%, on est cité dans le journal le Monde comme étant une des 10 communes en France la moins équipée en logements sociaux. je ne sais pas mais honte sur vous. Honte sur vous.

**Monsieur le Maire** : écoutez, nous on n'a pas honte. Et puis on l'assume, il n'y avait pas d'obligations je regrette. On peut aller chercher les mandats d'avant, et je pense que sur le 1<sup>er</sup> mandat ou nous avons été élus, tu y étais, donc tu peux t'inclure un peu là-dedans, avant de démissionner une fois de plus, mais bon c'est un détail. Tu peux t'y inclure. Je vais conclure sur les logements sociaux, il est facile d'accuser, mais là-dessus, je suis très à l'aise.

**Pierre CAZENOVE** : tant mieux, c'est un obligation Monsieur le Maire, puisque de toute manière on paye.

**Monsieur le Maire** : moi, je ne t'ai pas interrompu Pierre, donc si tu permets.

**Pierre CAZENOVE** : je permets, mais je suis très fier d'avoir démissionné.

**Monsieur le Maire** : oui, non mais bien sûr. Mais nous aussi on est content que tu sois parti. Au-delà de cela, tu vois on est d'accord pour une fois sur quelque chose. Moi, je dis au niveau des logements sociaux, on ne peut accuser personne, on peut dire que l'on a pas été vigilants, on peut dire tout ce que vous voulez. Il n'y avait pas d'obligations, et pour

avoir travaillé avec les promoteurs, soit vous êtes meilleurs que les autres, et pourquoi pas ? je n'en doute pas, certainement. Dans la mesure où le promoteur ne veut pas faire de logements sociaux, nous tous les terrains que nous avons vendus, nous, nous avons fait des logements sociaux, parce qu'ils nous appartenaient. On ne va pas revenir sur le nombre parce que ce n'est pas important. On a fait un choix de qualité de vie sur des lotissements qui se terminaient.

Ce ne sera pas pareil sur Marqueval, Sainte Catherine où là on impose 30%, pourquoi 30 puisqu'on est assujéti à 25. On impose 30 parce que justement les gens qui investiront sur Sainte Catherine Marqueval, auront un plan d'ensemble qui sera global au départ et ils sauront que dans ce tènement il y aura 30% de logements sociaux.

Quand on a dit et répété qu'on ne voulait pas mettre un maximum de logements sociaux sur des terrains qui existaient déjà, et on va prendre le cas ARNAL puisque vous voulez en parler. Le promoteur est venu nous voir, il a dit il y a 61 parcelles, je fais 61 logements sociaux. Il a payé le terrain très cher, ça lui permettait de savoir ce qu'il allait encaisser exactement et de ne pas s'embêter de mandater quelqu'un pour vendre ce qu'il avait à vendre. Il est venu nous proposer ce projet, il est certainement venu en commission d'urbanisme aussi. Je lui ai dit que c'était impossible de mettre 61 logements sociaux au milieu d'un tènement malgré qu'il fasse 1Ha 20a, ou tout était construit en pavillonnaire tout autour. Ça a été négocié, au-delà du moulin, qui est une autre histoire. Actuellement sur 61 logements, il y aura 33 logements sociaux et 28 logements libres on est sur du 50 ou 52% et pas à 70 ou 80 comme ça avait été annoncé, parce que le projet n'était pas défini. J'ai négocié personnellement 8 logements sociaux à supprimer pour les mettre dans les publics, pour essayer de respecter cet équilibre parce qu'il ne serait pas revenu au-dessous. Effectivement ça peut être un signe de faiblesse de ne dire pourquoi pas les 61, pourquoi pas les 41 au lieu de. Donc au lieu du 20 qu'il devait faire, il en a fait 28 en privé et 33 en public. Si ça ça peut être reproché, allons-y, tout peut être reproché.

Sur le principe quand les choses existent, il est hors de question que l'on mette trop de logements sociaux. Après on est sur une vente de privé à privé, on intervient parce qu'on a certains rapports, peut-être pas privilégiés, loin s'en faut, parce que ce n'est pas ce qui se serait fait, si on avait des rapports privilégiés avec le promoteur mais quelque part on subit les choses.

Derrière on est en retard, pour votre gouverne, pour tout le monde, que tout le monde en profite, aucune commune, aucune, je dis bien, dans l'Hérault, je pense qu'il y a Montpellier et je n'en suis pas sûr, Sète est à 19.80, c'est le meilleur sur le secteur, Frontignan doit être à 12 ou 13 ou 14, et dieu sait s'ils en font. Dans les 10 ans qui viennent, personne n'arrivera aux 25% et même personne n'arrivera au 20%. Cette loi est scélérate, on est conscient qu'on a besoin de logements sociaux, et on assume le manque. Sauf que quand vous posez la question, tout le monde les veut, mais pas à côté de sa maison. La presse l'a bien résumé, ils ont bien compris le système. Le Moulin s'était une excuse et je peux comprendre que les gens ne soient pas contents d'avoir les logements sociaux à côté. On ne parle plus de barres, les barres c'est fini. Quoique, vous voyez ce qui se fait à la Balaruc les Bains, c'est 5 étages, on le voit sur la route, on ne peut pas le louper. C'est une barre qu'on le veuille ou non. Même si elle est mixte, et elle vivra. Mais quand vous mettez ça dans un quartier pavillonnaire et bien nous ce n'est pas ce que l'on veut même sauf si c'est prévu au départ, comme sur une ZAC ou un projet d'ensemble comme cela, pourquoi pas ? après on peut tout nous reprocher sur les logements sociaux, mais sachez qu'on ne rattrapera jamais, je dis bien jamais, et personne, même dans l'Hérault, ne rattrapera le

nombre de logements sociaux dont on manque. Personne et tout le monde est taxé. Après effectivement, on est en retard et on l'assume.

A partir de maintenant on va en rattraper une partie parce qu'il y a des obligations au niveau des promoteurs, tous les lotissements qui se font actuellement, et Pierre tu le verras aussi bien que nous, puisque tu es à la commission, et vous verrez qu'il y a des logements sociaux systématiquement, parce que c'est une obligation et quand il n'y a pas d'obligations et bien, les promoteurs ne sont pas des philanthropes non plus. On peut reprocher ce que l'on a envie de reprocher. Moi ce n'est pas gênant, on l'assume, ce n'est pas un problème de 3 mandats ou pas 3 mandats, on peut rester 40 ans, s'il n'y a pas d'obligations dans ce pays, les choses ne se font pas.

**Pierre CAZENOVE** : il y a une différence entre être à 15% et être à même pas 2%, c'est uniquement mon propos.

**Monsieur le Maire** : parce qu'ils avaient des obligations. Et vous savez pourquoi ? Je vais vous expliquer parce que vous être censés tout savoir. Vous ne savez pas tout et vous en êtes loin de tout savoir. Pourquoi nos collègues de Mèze qui ont 13 000Hts, pourquoi ils n'ont pas la taxe alors qu'ils sont à 7%, pourquoi ?

**Pierre CAZENOVE** : s'ils étaient à 2 ils auraient pris aussi.

**Monsieur le Maire** : Ils n'ont rien pris parce ce qu'ils ne sont pas sur la centralité de Sète. Ils sont de l'autre côté et nous chargeons parce que nous sommes sur Sète, si on était en dehors de Sète on serait comme Mèze, on n'aurait pas de pénalités. Voilà c'est aussi facile que cela ?

**Pierre CAZENOVE** : donc vous n'avez que des excuses pour .....

**Monsieur le Maire** : non ce n'est pas une excuse

**Pierre CAZENOVE** : vous vous réfugiez derrière ce.....

**Monsieur le maire** : je me réfugie derrière rien du tout, on n'a pas à se réfugier

**Pierre CAZENOVE** : 2% c'est comme si on n'avait jamais rien fait, c'est tout. Moi je vous dis entre 2, 10 ou 15 % il y a quand même une marge qui permettrait de dire, oui à Poussan on s'intéresse au logement social. Alors, c'est vrai qu'aujourd'hui, je le conçois Monsieur le Maire, je le vois à chaque projet on fait attention au logement social, 25% ou 30%, très bien. Mais vous avez quand même concédé qu'on avait pris du retard, mais c'est plus que du retard qu'on a pris et puis ça coute finalement très cher au contribuable Poussanais.

**Monsieur le Maire** : à tous les contribuables.

**Jésus VALTIERRA** : je vais rajouter un mot, parce que je suis en train de bouillir sur mon siège. Pierre, tu es à la commission urbanisme, comme tu l'as dit, tu sais très bien les efforts que l'on fait chaque fois en commission. Je veux aussi le dire, moi j'arrive, on fait des efforts, et apparemment vous jeter de l'huile sur le feu en disant que l'on ne fait rien. Je le ressens comme ça. Donc je pense que travaillons ensemble et on fait les efforts qu'il faut, parce que lorsqu'il y aura trop de logements sociaux, vous viendrez crier parce qu'on

en a trop fait. Là on en fait, on pense que c'est raisonnable et comme dit Mr le Maire, il y a des endroits, c'est des propriétés privées, on ne peut pas toujours faire ce qu'on veut.

**Pierre CAZENOVE** : tout à l'heure Monsieur le Maire disait que Mr ZARAGOZA était venu présenter en commission d'urbanisme son projet, je ne devais pas y être parce que je ne l'ai jamais rencontré et je me serai permis de lui dire qu'autant de logements sociaux sur un seul projet, ce n'est pas de la mixité sociale et puis j'aurai peut-être essayé puisqu'on a négocié 8 logements sociaux en moins, on pouvait peut-être négocier aussi la sauvegarde du moulin. Alors vous allez dire que ça ne rentre pas du tout dans notre truc, mais ça fait partie des choses. On sait très bien que le Maire d'une commune a quand même des possibilités pour essayer d'infléchir certains projets. Ne me dites pas le contraire, je vous dis que oui, parce que j'observe, je lis, j'ai des amis qui sont Maires, qui sont conseillers généraux.

**Monsieur le Maire** : je ne sais pas où ils sont maires d'ailleurs

**Monsieur le Maire** : oui mais peu importe.

**Monsieur le maire** : peut-être là-haut dans les montagnes.

**Pierre CAZENOVE** : mais c'est pareil dans les montagnes, c'est pareil. Il n'y a aucun problème, quand on veut négocier, faire comprendre certaines choses, même à des promoteurs, on y arrive.

**Monsieur le Maire** : vous me donnez des pouvoirs que je n'ai pas. Et on va conclure là-dessus.

**Ghislain NATTA** :

#### ***Contributions aux autres organismes***

La contribution au budget annexe du service enfance jeunesse sera ajustée par rapport à la nouvelle définition des charges de personnels.

La participation au C.C.A.S. sera inchangée.

#### ***Subventions aux associations***

Le montant des crédits affecté à l'attribution des subventions sera globalement équivalent à celui de 2017.

#### ***Charges financières***

Les intérêts des emprunts payables en 2018 sont en diminution. Pour assurer le financement des opérations d'investissement prévues, un emprunt entre 300 000 et 400 000 € sera contracté.

Le montant des intérêts inscrits tiendra compte des annuités de cet emprunt. La charge totale des annuités reste inférieure à celle payée en 2017.

#### ***Dépenses imprévues et provisions pour risques.***

Afin de répondre à des charges induites par des opérations non prévues ou par des contentieux juridiques, des crédits sont ouverts aux chapitres correspondants. Puisqu'on a certains contentieux qui couvent et donc on ne connaît pas les aboutissements.

**Danièle NESPOULOUS** : concernant le montant des subventions, vous dites qu'elles vont rester équivalentes à celles de 2017.

**Monsieur le Maire** : on ne parle pas de subventions aujourd'hui et je ne sais pas pourquoi vous avez mis, on va voter les subventions aux associations, il n'en est pas question aujourd'hui. Moi je le dis parce que vous avez évoqué après les subventions aux associations, il n'en est pas question.

**Danièle NESPOULOUS** : le montant global des subventions va être.... Vous ne me laissez pas parler. Je dis beaucoup de choses oui, c'est un débat. Comment ça, c'est anti démocratique.

**Ghislain NATTA** : madame NESPOULOUS...

**Danièle NESPOULOUS** : arrêtez de jacasser là, c'est désagréable d'entendre, est ce que nous jacassons quand vous prenez la parole.

**Florence SANCHEZ** : quand nous parlons, vous parlez aussi tous les deux.

**Danièle NESPOULOUS** : on ne vous entend pas beaucoup vous exprimer. Il y en a 2 ou 3 qui s'expriment certes.

**Ghislain NATTA** : je voudrais qu'on arrête la discussion, je vais vous dire, ça va être vite fait. Les subventions affectées à l'attribution sont globalement équivalentes, ce sont celles du BP. Et la subvention à laquelle vous pensez, c'est-à-dire la subvention pour la crèche, elle est au budget annexe du service enfance jeunesse. Donc on arrête là.

**Danièle NESPOULOUS** : c'est une réponse. Et donc quand on en parlera du budget enfance jeunesse, nous parlerons de celui-là. De cette subvention-là.

**Ghislain NATTA** : on va avancer

**Danièle NESPOULOUS** : parce qu'on est là aussi pour parler de l'intérêt des Poussanais puisque c'est ce que vous avez mis en exergue dans votre présentation.

**Monsieur le Maire** : heureusement que vous êtes là.

**Ghislain NATTA** : et je le reprends et on le reprend.

**Danièle NESPOULOUS** : oui parce que sinon ça aurait été lu et bâclé en ½ heure.

**Jésus VALTIERRA** : si vous aviez été là en commission, peut être que ce serait plus facile à faire passer maintenant. Vous n'êtes pas en commission, voilà le résultat.

**Pierre CAZENOVE** : d'une part Jacques LLORCA aurait bien été heureux d'être ici aujourd'hui et peut être les débats auraient été plus élevés qu'avec Danièle NESPOULOUS et Pierre CAZENOVE, mais les débats ont déjà été faits, par contre ils ont été faits en commission. Or, c'est bien lors des conseils municipaux, que les débats pour que le public soit informé d'une part par les comptes rendus, donc ce n'est pas inutile que les choses soient répétées et redites. Ce n'est pas dans les commissions, que les conseils municipaux se font. Je regrette et on vous l'a répété plusieurs fois d'ailleurs.

On ne pose que des questions idiotes alors, excusez-nous.

**Monsieur le Maire** : là on est autorisé à débattre puisque c'est un débat. Allons-y mais restons concentré sur le sujet. Vous faites venir des gens aujourd'hui pensant qu'on allait voter des subventions aux associations, alors que ce n'est pas du tout l'ordre du jour.

**Pierre CAZENOVE** : je peux vous assurer que l'on ne fait venir personne, et nous sommes ravis d'avoir autant de public aujourd'hui, parce qu'effectivement sur les conseils municipaux d'habitude, les bancs sont vides.

**Ghislain NATTA** :

## **Recettes d'investissement**

### ***Subventions***

Les programmes de 2017 et à venir de rénovation de l'éclairage public ne seront plus subventionnés par la Région. Nous attendons le versement correspondant au programme de 2015 et 2016.

### ***Fonds de compensation de la TVA***

C'est certainement la dernière année où la TVA sera récupérée dans l'année suivant la dépense. En effet L'article 58 du Projet de Loi de Finances met en place l'automatisation du fonds de compensation de la TVA à compter du 1er janvier 2019 via une procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables. Là aussi un risque d'erreur et de technicité supplémentaire.

Le montant pour 2018 qui est égal à 16.40% des dépenses éligibles de 2017 sera d'un peu plus de 100 000 €.

### ***Emprunt***

La commune contractera un emprunt compris entre 300 000 et 400 000 € afin d'assurer le financement des opérations d'investissement. L'autofinancement bien qu'élevé (72%) est insuffisant pour assurer l'ensemble des dépenses d'investissement.

## **Dépenses d'investissement**

### ***Opérations***

Les opérations prévues au budget 2017 et non réalisées sont reprises dans le budget 2018 sont, ainsi, poursuivis avant le vote du budget :

- Le financement d'études préalables pour les opérations à venir (circulade, ZAC Ste Catherine),
- La rénovation de l'éclairage du stade,
- L'achat de bâtiments sur le projet de la Lauze et de terrain nu pour l'agrandissement du cimetière,
- La rénovation de bâtiments communaux au jardin public et à la MJC,
- Le traitement de désordre sur la toiture de l'église et ses conséquences,
- L'agrandissement de l'hôtel de ville,
- L'acquisition d'une balayeuse de rue et d'un véhicule électrique,
- Les travaux de voiries à la rue de la Salle, au chemin de la Moulines et des Horts.



- La mise en place du réseau de vidéosurveillance.

#### Nouvelles opérations prévues

Le programme de rénovation des voiries de la commune va se poursuivre en 2018.

Les jeux de certaines aires pour enfants seront renouvelés.

L'amélioration de l'éclairage public continuera en 2018 avec un rythme moins soutenu, l'opération arrivant à son terme.

#### Acquisitions immobilières

Pour sécuriser le cheminement des piétons, l'achat d'un immeuble rue Marcel Palat est réinscrit au budget primitif pour un montant qui puisse permettre la réalisation du projet.

#### Achat de matériels

L'équipement des salles communales en tables et chaises se poursuit avec pour objectif la limitation des transferts afin de réduire la charge de travail du personnel et la détérioration plus rapide du matériel.

**Pierre CAZENOVE** : la commune contractera un emprunt compris entre 300 et 400 000€.

**Ghislain NATTA** : je peux vous dire que ce sera 400 000

**Pierre CAZENOVE** : la liste des opérations, on voit apparaître par exemple l'acquisition d'une balayeuse de rue, un véhicule électrique. C'est déjà fait cela.

**Ghislain NATTA** : oui ça a été fait mais pas payé en 2018.

**Pierre CAZENOVE** : Pareil pour la mise en place du réseau de vidéosurveillance ?

**Ghislain NATTA** : lui sera en partie en 2017 et une en 2018.

**Pierre CAZENOVE** : parce qu'on est un petit peu étonné par rapport à cet emprunt, c'est vrai qu'on a un autofinancement suffisant, on s'interroge sur la nécessité de le faire. Même si ça contredit ce que disait Jacques LLORCA en commission des finances, puisqu'il se posait la question, pourquoi la commune n'a pas fait plus d'emprunts que cela dans les années précédentes puisque les finances étaient revenues à la normale. Et donc ça aurait permis plus d'investissements, plus d'équipements structurants pour le village et on peut dire que ça n'a pas été fait.

**Yolande PUGLISI** : non la baisse d'impôts, à faire des emprunts comme on le fait et être aussi petit bras, pour reprendre ses termes, pourquoi ne pas baisser les impôts. Lui demandait de faire des emprunts supplémentaires et d'augmenter des impôts.

**Pierre CAZENOVE** : mais pourquoi pas, si ça équipe le village, si c'est structurant.

**Ghislain NATTA** : sur le financement, la possibilité de faire des emprunts n'est pas très ancienne, elle remonte à 2 ou 3 ans, c'est tout.

**Pierre CAZENOVE** : surtout que les taux sont en train de remonter, on est en train de sortir d'une période favorable pour justement les emprunts.

**Ghislain NATTA** : on ne fait pas des emprunts pour bénéficier de taux bas, enfin, à mon avis. C'est comme quand on achète en solde, on en a pas besoin mais on l'achète parce que c'est en solde, si on fait des emprunts parce que le taux est bas, ce n'est pas très efficace.

**Danièle NESPOULOUS** : dans la liste des opérations ne figurent pas mais c'est peut-être pas là qu'il faut le faire figurer, l'accessibilité aux bâtiments publics.

**Ghislain NATTA** : cette année, la plus grosse part d'accessibilité c'est la mairie, c'est l'agrandissement de la mairie, pour l'année 2018.

**Danièle NESPOULOUS** : .....c'est la mairie puisqu'il va y avoir un ascenseur et accessibilité notamment voilà, le programme n'est pas terminé et la mairie fait partie du programme de l'année 2018

**Ghislain NATTA** : ça répond au programme prévisionnel d'accessibilité

**Pierre CAZENOVE** : il y avait 900 000€ sur 3 ans c'est ça ?

**Monsieur le Maire** : sur 5 ans mais il y aura d'autres choses que la mairie. On finira le complexe sportif qui est déjà bien entamé et certaines autres choses qu'on fait en régie effectivement et qui seront continuées. Mais le gros de l'investissement c'est la mairie effectivement.

**Danièle NESPOULOUS** : donc c'est l'agrandissement de l'hôtel de ville que ça figure ? Ça fait partie de ce programme-là.

**Ghislain NATTA** : oui, qui a été en report de 2017. Puisque la totalité du programme a été voté et financé en 2017.

## **La dette de la commune**

### *L'encours de la dette*

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette est de 4 310 751,10 €. La totalité des emprunts ont des annuités calculées selon un taux fixe. Donc vous avez le montant des remboursements capital non compris les emprunts devant être souscrits. Donc on a remboursé un capital de 554 938€ et un remboursement en annuité de 166 397€.

### *La répartition de l'encours par prêteurs*

La caisse d'Epargne ressort comme le prêteur dominant avec 64% de l'encours suivi du crédit agricole avec 27%.

Les autres prêteurs, la Banque Postale et Dexia représentent moins de 10 % de l'encours avec respectivement 4% et 5% de l'encours total.

### *Perspective d'emprunt*

La ville n'ayant pas emprunté sur le budget principal en 2017, prévoit de souscrire un emprunt compris entre 300 000 et 400 000 €. L'encours de l'emprunt, la capacité d'autofinancement de la commune et les taux de crédit encore bas permettent cette opération sans dégrader la structure de la dette de la ville. Pour cette future consultation, nous élargirons le panel des établissements bancaires afin de diversifier notre partenariat et de profiter des effets liés à la mise en concurrence.

Voilà pour le budget principal.

**Pierre CAZENOVE** : est-ce que donc c'est la caisse d'épargne qui est le principal, est ce qu'on travaille sur une mise en concurrence de ces banques pour essayer de tirer au maximum

**Ghislaine NATTA** : oui on envoie une proposition d'emprunt à toutes les banques et donc les emprunts et les modalités d'emprunts ne sont pas concernés par les marchés publics. Il n'y a pas application de la réglementation des marchés publics sur les contractions d'emprunts.

### Les orientations budgétaires 2018 du budget annexe du pôle enfance jeunesse pour la Ville de POUSSAN

Malgré la disparition des financements des temps d'animation périscolaire, le budget du Pôle Enfance jeunesse est en forte progression (+20%). Une nouvelle approche par le service des ressources humaines de l'évaluation du transfert des charges de personnels nous a amené à revaloriser celui-ci. On s'est aperçu en faisant une étude des impacts de salaires que la totalité des mises à disposition du SEJ n'étaient pas comptabilisées dans ce service.

Cette opération n'a pas d'incidence sur les activités du pôle car ces charges supplémentaires sont entièrement compensées par le crédit d'équilibre versé par le budget principal. C'est simplement le besoin de faire ressortir le coût réel des charges de personnel du pôle enfance-jeunesse.

Les dépenses de personnels représentent 75% du budget de fonctionnement.

La suppression des contrats aidés fait peser sur la crèche associative les Petite Pousses de nouvelles contraintes financières qui mettent son activité même en péril. Par la concertation avec la Caisse d'Allocation Familiale et les autres partenaires nous devons trouver une solution qui permette de maintenir une offre diversifiée pour la petite enfance. La commune reste impliquée dans la recherche d'une solution.

**Danièle NESPOULOUS** : est-ce qu'à ce jour il y a des dates qui sont prévues pour justement se pencher sur le budget et la subvention attribuée aux petites pousses et est-ce que dans le dossier qui a été déposé, il y a une demande d'augmentation de cette subvention compte tenu de la suppression des emplois qui ont une incidence.

Pour une commune il y a possibilité de jongler avec des chapitres différents pour atténuer ce que la suppression des contrats aidés a pu avoir comme incidence sur le fonctionnement, mais pour une association, ça n'est pas possible.

Est-ce que vous avez prévu des réunions avec l'ensemble des personnes concernées à savoir, la CAF, les responsables de la crèche, les parents qui sont concernés et la mairie bien évidemment, pour réfléchir. Vous nous aviez dit lors de la réunion qui a eu lieu à l'initiative de la crèche que vous organiseriez une réunion en fonction de l'emploi du temps et nous le comprenons tout à fait qu'il y a des contraintes.

Est-ce que vous avez rencontré la CAF pour voir les solutions qui peuvent être mises en place pour atténuer cela et permettre que la crèche associative poursuive puisqu'on vous a bien expliqué que pour nous, il est important que les parents puissent avoir le choix ; et que ce choix était aussi basé par le côté financier que cela représente pour les familles. Et donc nous demandions à être invités s'il y avait des réunions prévues pour qu'on puisse participer à la discussion et notamment la CAF avait suggéré que le nombre de place passe à 23, est ce que vous connaissez si cela a été fait, et si sur le dossier qui a été déposé de demande de subventions figure des éléments qui nous permettent d'avancer dans cette discussion.

**Yolande PUGLISI** : pour être clair, sur la collectivité la représentante de la CAF que nous avons rencontré lors de la réunion à la crèche est venu nous présenter différentes pistes. Je sais que la crèche avait une réunion mercredi ou jeudi avec la CAF, la PMI, la crèche elle aussi travaille. J'étais invitée, les désordres météorologiques ont fait que la réunion n'a pas eu lieu, je pense que la crèche avec le sérieux qui lui convient, travaille de son côté, nous travaillons de notre côté, on se rencontrera et nous évaluerons ensemble les différentes possibilités. Et on débattrà ensemble, mais d'une manière professionnelle, Madame NESPOULOUS. Ne vous inquiétez pas le dialogue entre la collectivité de Poussan et la crèche n'est pas fermée. Nous sommes en période de travail.

**Danièle NESPOULOUS** : vous avez reçu LA CAF comme interlocuteur, il n'y a pas eu d'autres personnes qui ont participé à cette réunion.

**Yolande PUGLISI** : ce n'était pas un débat, c'était une explication professionnelle, j'ai demandé à la CAF de venir au sein de la collectivité m'expliquer professionnellement qu'elles étaient les différentes pistes et les différents leviers, les différentes possibilités que nous pouvions avoir avec la crèche pour avancer dans le bon sens.

**Danièle NESPOULOUS** : pourquoi n'avons-nous pas été invités ?

**Yolande PUGLISI** : parce que c'était mon RDV avec la CAF. J'ai le droit aussi de m'informer en tant qu'adjointe.

**Danièle NESPOULOUS** : vous pouvez communiquer cette information alors ? Puisque nous avons été exclu de cette discussion, vous pourriez maintenant nous dire le contenu de cette discussion, a part que ce soit secret défense ?

**Yolande PUGLISI** : Madame, ce n'était un débat, c'était une réunion de travail ou j'ai demandé à la CAF de m'expliquer, parce ce que comme je n'ai pas la science infuse, j'ai demandé qu'elle m'explique les différents rouages que l'on pouvait avoir à notre disposition, c'était une réunion technique.

**Danièle NESPOULOUS** : pourquoi n'aurions-nous pas accès à une réunion technique.

**Yolande PUGLISI** : parce que c'était mon RDV.

**Danièle NESPOULOUS** : on n'est pas blonds, on peut comprendre ;

**Yolande PUGLISI** : c'est mon RDV, j'ai le droit de recevoir qui je veux, quand je veux et comme je veux.

**Danièle NESPOULOUS** : et de faire surtout ce que vous voulez. Comme ça au moins personne ne saura ce qui s'y est dit et vous pourrez sortir les arguments que vous voudrez, et notamment ceux qui vous permettraient de supprimer une structure qui convient à tout le monde.

**Yolande PUGLISI** : c'est votre raccourci.

**Danièle NESPOULOUS** : C'est un raccourci, je vois quand même qu'il vous a touché au plus profond de vous. Est-ce que vous avez la volonté réelle d'avancer sur ce dossier et ne pas aller vers ce que vous aviez dit, Monsieur le Maire, en conseil municipal, à savoir « elles n'ont qu'à changer de statuts »

**Yolande PUGLISI** : mon temps est précieux, si justement je n'allais pas dans l'éventualité d'une crèche qui rende service à la population comme elle rend service aujourd'hui, je ne perdrai ni mon temps, ni mon énergie. Si c'est pour arriver à faire pète, non, je n'ai pas de temps à perdre. Si je prends mon temps, pour avoir des informations d'un professionnel, c'est justement parce que je veux aller dans la bonne direction.

**Danièle NESPOULOUS** : de toute façon, le minimum que vous devez faire en tant qu'élu avant de prendre une décision.

**Yolande PUGLISI** : c'est plus que le minimum.

**Danièle NESPOULOUS** : la question que je vous pose est de savoir pourquoi nous n'y avons pas été associés parce que les éléments techniques, nous sommes en capacité de les comprendre. Si vous ne nous avez pas invités, ça peut laisser la place à toute interprétation possible. Nous ne sommes pas là dans un esprit polémique, nous sommes là dans un esprit constructif. Dites-lui quoi ? qu'est ce que vous voulez me dire ? la CAF ne viendra pas elle est venue dans le cadre d'une municipalité qui a des rapports avec la CAF et dans ce seul but, moi à titre personnel, elle ne répondrait pas à mon souhait.

**Florence SANCHEZ** : vous êtes élus aussi, si vous demandez un RDV à la CAF, elle pourra toujours se déplacer comme elle s'est déplacée pour Mme PUGLISI, vous aurez les mêmes renseignements.

**Danièle NESPOULOUS** : on aurait évité une réunion supplémentaire.

**Florence SANCHEZ** : oui peut être que Mme PUGLISI qui travaille n'a pas les mêmes horaires que vous qui êtes à la retraite.

**Danièle NESPOULOUS** : ça s'est anticiper sur la réponse que nous aurions pu faire. Un samedi j'étais libre. Et là je ne voudrais surtout pas que le débat qui pariât houleux, porte préjudice à qui que ce soit parce que nous n'avions. ;;;

**Monsieur le Maire** : on va conclure, je vais vous couper la parole, j'en ai le droit et le devoir, ça c'est mon droit.

**Danièle NESPOULOUS** : le devoir non, mais le droit.

**Monsieur le Maire** : de tout manière je le prends si je ne l'ai pas cette fois ci, je vous avais promis que l'on ferait un conseil informel, sur la crèche.

**Danièle NESPOULOUS** : un conseil informel sur la crèche je n'en ai pas entendu parler, je n'y étais pas.

**Monsieur le Maire** : un conseil informel sur la crèche et sur la sécurité. Cette semaine c'est cuit, la semaine prochaine nous aurons un conseil informel sur la crèche et vous aurez les infos que vous souhaitez avoir et si vous en avez-vous les amènerez aussi.

**Danièle NESPOULOUS** : je n'ai aucune information personnelle,

**Monsieur le maire** : je ne m'enlève rien de l'idée, je vous dis que si vous avez des infos vous les amenez, on fera un conseil informel, la semaine prochaine ;

**Danièle NESPOULOUS** : c'est la seule chose que nous demandons, comme quoi de la discussion jaillit la lumière.

**Monsieur le Maire** : c'est difficile quand 2 femmes parlent de leur couper la parole. On vous demande de prendre acte que nous avons débattu sur ce ROB.

**Pierre CAZENOVE** : une explication à ce sujet précis. Le Conseil municipal après en avoir débattu a ?

**Ghislain NATTA** : à l'unanimité ou à la majorité des membres présents.

**Pierre CAZENOVE** : on a besoin d'explications, parce qu'il y a un flou. Prennent acte des débats, aucun problème, ne souhaitent pas acter les débats, c'est un vote pour contre ou s'abstient. Ou bien vous allez voir et vous allez pencher à notre lecture du truc, c'est-à-dire que nous allons nous, prendre acte des débats. Effectivement on prend acte des débats, les débats ont eu lieu, il y a eu la commission avec Jacques LLORCA, qui nous représentait, ce n'est pas parce qu'il n'y a qu'une personne, on est la quoi ? même avec une seule personne. Et non justement, car quand on regarde les 2 considérants on parle une fois de la commission des finances, et considérant le rapport annexé à la présente délibération.

Après en dessous il y a ne souhaite pas acter les débats. Alors Mme NESPOULOUS fera une petite déclaration qui fixera notre position. Prendre acte des débats, oui.



**Monsieur le Maire** : Mais c'est la seule question qu'on va poser. Excusez-moi, parce que c'est la seule question à poser ? à force de vous contorsionner, vous êtes en train de vous bloquer du dos.

**Pierre CAZENOVE** : prennent acte et ne souhaitent pas acter, attention on ne va pas faire une peu de grammaire ou d'étude de texte ou quoique ce soit. Non mais je vous assure, on a eu la même discussion en préparant ce conseil municipal, on trouvait la question qui est posée différente d'abord des précédents votes, pour, contre, abstention. Et ici prennent acte des débats, nous on est d'accord, oui il y a eu des débats.

**Monsieur le Maire** : mais c'est la seule question

**Pierre CAZENOVE** : non, ne souhaitent pas acter les débats, c'est on ne souhaite pas les acter comme ils nous ont été proposés dans le rapport que vous nous confiez, suite à la commission des finances. On trouve que dans ce rapport budgétaire, dans ce compte rendu, il n'y a pas tout le contenu des débats qui ont eu lieu en commission. Mais si vous voulez Mme NESPOULOUS va prendre la suite et lire ce qu'on avait prévu.

**Monsieur le Maire** : on va supprimer ne souhaite pas acter les débats, ça n'a rien à voir là, je ne sais pas pourquoi ça a été pris. On vote sur le fait que l'on ait débattu, on ne vote que le rapport.

**Danièle NESPOULOUS** : en conclusion des débats qui viennent d'avoir lieu nous souhaitons intervenir et nous dire que vous allez recevoir un dossier qui est le contre rapport analytique du rapport sur le débat d'orientation budgétaire 2018 de Poussan présenté en commission des finances en présence du Maire, de tous les adjoints et d'élus majoritaires, le lundi 26 février 2018.

Jacques LLORCA, seul, représentait les élus minoritaires de Poussan Autrement, la commission a duré 2 heures de 19 heures à 21 heures en présence active du maire jusqu'à 20 heures. Ce contre rapport contient tous les points, analyses et arguments développés par l'élu de Poussan Autrement. Ce texte se veut une protestation contre le compte rendu de la commission des finances diffusée depuis le secrétariat du Maire, compte rendu qui ne rapporte aucun des propos précis et des échanges qui ont eu lieu, globalement dans le respect de la réciprocité de notre représentant avec les élus majoritaires. Régulièrement ces élus clament que l'essentiel se fait en commission et trouvent le conseil municipal répétitif. Poussan Autrement est fier pour le citoyen Poussanais d'avoir obtenu l'enregistrement et la diffusion des débats du conseil municipal. Ce contre rapport préfiguratif du vote à venir sur le budget 2018 se veut une pierre positive pour la construction de la citoyenneté à Poussan. Nous vous remercions de vos réactions. Tous les élus de Poussan Autrement, Pierre CAZENOVE, Jacques LLORCA, Danièle NESPOULOUS, Delphine REXOVICE et Christian BEIGBEDER.

**Monsieur le Maire** : nous allons voter d'abord, j'aurai quelques précisions à apporter quand même. Nous prenons acte que nous avons débattu. Qui est pour prendre acte ? qui s'abstient ? à l'unanimité. Merci

#### **RAPPORT N°2 : URBANISME – PUP chemin du Giradou.**

**Serge CUCULIERE** : le petit train de la gaieté entre deux épisodes. Le PUP, des projets urbains partenariaux, ce n'est pas le premier que l'on passe. Maintenant vous savez la finalité de ces conventions qui sont passées en conseil municipal. La finalité c'est faire

participer au maximum les promoteurs à la viabilisation des opérations et faire participer plus que la recette en taxe d'aménagement qui sera obtenue lors de la délivrance des permis de construire nous permettrait d'apporter. C'est ce qui justifie disons que l'on passe aujourd'hui, une fois de plus, une convention de projet urbain partenarial. C'est sur un projet qui est présenté sur le chemin du Giradou, on a un projet de création d'un petit lotissement, je crois qu'il y a 8 lots, au chemin du Giradou et qui nécessite une extension de réseau électrique, Enedis, par un raccordement, il y a les monophasés, mais je crois que ça fait, je ne sais plus combien de mètres. Donc ça dépasse les participations que l'on peut demander au promoteur, si ce n'est à passer par un PUP. Afin de valider les modalités de prise en charge de la contribution de ces ouvrages par les lotisseurs et la commune, il est proposé la signature d'une convention synallagmatique entre la Commune de POUSSAN et les sociétés GP2, L2A Investissement et CR Habitat, concernant l'aménagement des ouvrages électriques sur la parcelle partielle cadastrée section AP n°101. Le PUP s'adresse pile au périmètre, s'insère pile au périmètre de l'autorisation de lotir qui est en cours d'instruction.

La convention de P.U.P. soumise au présent vote de l'assemblée délibérante, et annexée à la présente délibération précise notamment :

- ✓ le périmètre sur lequel s'applique le P.U.P. et ses signataires, GP2, L2A Investissement et CR Habitat ;
- ✓ la liste des travaux et des équipements qui seront réalisées et l'engagement du maître d'ouvrage sur leur délai de réalisation ;
- ✓ le coût prévisionnel de la réalisation de ces travaux et équipements (30 329.69 € H.T.) et la quote-part du coût mis à la charge de GP2, L2A Investissement et CR Habitat précisant le montant total de la participation financière à la charge de ces derniers (80% soit 24 263.75 €) ;
- ✓ la durée d'exonération de la taxe d'aménagement fixée à 6 ans ;
- ✓ La mise en application financière qui ne sera effective que sur le budget principal 2018.

Considérant la nécessité de délibérer pour la mise en œuvre de cette convention de PUP, je vous propose d'approuver le périmètre de convention de PUP et d'approuver le projet de convention de PUP tel qu'il est annexé. On vous l'a fait passer entre temps signée des promoteurs, ce qui prouve la véracité de leur engagement dans cette affaire.

**Pierre CAZENOVE** : est-ce qu'on peut faire un bilan des précédents, ce qu'on peut craindre dans ce genre de partenariat c'est que des fois il y ait des dérapages ou des choses comme ça. Est-ce qu'il y en a eu. Est-ce que chaque fois c'est tombé pile poil comme c'était prévu. On peut faire un lien avec les PPP, trucs privés publics, qui souvent font des prévisions sur 3 Milliards et pof, après ça coute 6 milliards.

**Serge CUCULIERE** : là un PPP, je suis désolé, mais quand il est signé, il est signé. La particularité du PPP, c'est que quand l'Etat et le titulaire du PPP ont signé et bien. ;

**Pierre CAZENOVE** : oui mais on a vu des dérapages quand même. Est ce qu'on a dérapé un fois ou deux.

**Monsieur le Maire** : sur les PUP c'est proportionnel. En l'occurrence sur ce dossier, cela porte sur l'électricité donc ce sera plutôt moins que plus.

**Serge CUCULIERE** : ce n'est pas un problème un dérapage, si ça doit couter plus cher, ça coute plus cher. On a souvent repassé des PUP en conseil municipal, car ça doit couter plus cher. Si ça coute plus cher tant mieux, ça veut dire que la commune récupère de l'investissement alors que si elle avait été seule à payer elle aurait payé l'addition. Ce n'est pas un souci. Là c'est un PUP, la particularité, c'est que ce sont des travaux électriques, il y a un devis d'Enedis, et c'est vrai que l'inconnu, il n'y en a pas énormément. Il y a des cas où on enchaîne des travaux d'eau potable, de voirie, tandis que là dès le départ on connaît la facture, si on veut. Alors que dans d'autres dossiers de PUP c'est monté sur des estimations de maître d'œuvre et après ça peut se passer différemment. Donc là il n'y a pas de soucis. Il y a des PUP, le plus gros qu'on ait passé c'était pour la maison sénior, ça s'est très bien passé parce qu'on a vraiment récupéré un max d'équipements. Après il y a la Mouline qui est cours, le Cami Farrat qui a commencé pour une partie, ça va se terminer pour les travaux de voirie. Le PUP de la Mouline, on l'a passé souvent parce que justement les choses ont évolué. Normalement c'est un bon truc, on a intérêt de le passer parce que c'est pour que la commune récupère plus en équipements publics que si le PUP ne se faisait pas.

**Monsieur le Maire** : pas d'autres questions ? Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité.

### **RAPPORT n° 3 : RESSOURCES HUMAINES – convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG34**

**Danielle BOURDEAUX** – rapporteur : En réponse à la demande des collectivités Territoriales le centre de gestion a créé un service prévention et la commune a signé la convention d'adhésion à ce service de Médecine Préventive le 16 décembre 2011. Dans sa délibération n° 2017-D-024, le conseil d'administration du CDG a décidé de créer une cotisation de participation aux frais de fonctionnement de la Médecine Préventive égale à 0.21 % de la masse salariale et de mettre en place un tarif par visite périodique de 55 euros et de supprimer la tarification des visites à la demande et des actions en milieu de travail. Il nous est donc demandé d'approuver la mise en place d'une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle Médecine Préventive égale à 0.21% de la masse salariale et de mettre en place un tarif pour les examens médicaux d'un montant de 55 euros.

**Danièle NESPOULOUS** : ces examens médicaux ont lieu régulièrement ou c'est pour des personnes.

**Danielle BOURDEAUX** : les examens médicaux ont lieu tous les deux ans dans la collectivité et ensuite ces examens ont lieu lors des embauches, de reprise du travail après une longue maladie ou un accident du travail.

**Monsieur le Maire** : pas d'autres questions ? on va voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité.

On va conclure ce conseil mais mon intervention m'est revenu. Je voulais tout simplement vous dire que je fais partie de beaucoup de structures où l'on vote que ce soit sur des associations, sur des syndicats, à la SAM ou autres. Vous vous dites on débat en conseil municipal. Sur certains sujets importants, les gens débattent en conseil municipal effectivement, mais je puis vous dire c'est qu'à la SAM on débattait comme là, on ne passerait pas 70 questions, le travail est fait en commissions, il ne fait pas soustraire le travail des commissions, elles sont faites pour préparer les conseils municipaux. Après libre

à vous l'interprétation, peut-être c'est nous qui nous trompons sur l'interprétation qu'on en donne. Mais si vous avez des conseils municipaux si importants, c'est pour cela que nous les faisons relativement restreints, parce que nous savons que nous allons débattre d'une façon ou d'une autre, même si parfois ça ne convient pas tout le temps, mais c'est vrai que le travail qui est fait et le débroussaillage est fait en commission.

J'ai bien entendu que vous voulez que la population par rapport à ce qui se dit en conseil municipal, ce qui n'est pas le cas en commission puisse entendre que l'on débattre en conseil municipal. Mais je vous dis que l'on doit être les seuls à débattre autant pour avoir assisté à beaucoup de conseils municipaux et pour être justement participants à beaucoup de conseils, je vous garantis que nous débattons, ce qui n'est pas le cas dans tous les conseils. Je voulais préciser cela. Après qui a raison, qui a tort. Peut-être on a tort, je ne sais pas, je tenais à préciser que demain j'ai un conseil d'administration d'un syndicat qui représente 346 communes, on travaille en commission, demain on ne va pas avoir 50 questions mais on débat très peu. C'est une position, peut être que l'on se trompe mais c'est comme cela. C'est ce que je tenais à dire après ce n'est pas gênant de débattre non plus

**Danièle NESPOULOUS** : là c'est parce que c'est la préparation du budget

**Monsieur le Maire** : la prochaine commission des finances et le prochain vote du budget, il n'y a aucun souci que l'on débattre, puisque que ça fait partie des choses à débattre. Même sur les logements sociaux ou des trucs comme cela, ce n'est pas très gênant, mais il y a des sujets où l'on débat très peu en conseil municipal. C'est tout ce que je voulais préciser.

**Danièle NESPOULOUS** : je n'assiste pas à d'autres conseils municipaux mais en revanche, on a assisté à la réunion du conseil communautaire, et on trouve que ces conseils communautaires, c'est l'appréciation que j'en ai, s'éloigne un petit peu de la population. Parce qu'il y a des débats souvent, Sétos-Sétois ou avec Frontignan et on n'a pas forcément le sentiment que les autres communes sont écoutées, c'est certainement fait au sein des commissions, mais quand on entend et qu'on participe à ces réunions-là, on trouve qu'on s'éloigne un peu des décisions. Que la population est éloignée.

**Monsieur le Maire** : mais par contre sur les commissions, vous avez toutes les communes qui sont représentées. C'est systématique et en commission ça débat d'une autre façon, pas politique, ils se règle les comptes Sétos-Sétois, sur Poussan c'était un peu le cas, mais c'est souvent le cas parce que Sète est souvent au centre de l'actualité, il y a beaucoup de discussions avec Sète. Frontignan c'est pareil, ils sont absents donc quelque part, il faut bien qu'ils posent les questions à un moment. Je pense que les choses sont en train de se régler, ils envoient des élus maintenant aux commissions. Quand tu n'es pas au commission, quand tu votes quelque chose par la suite, tu découvres et donc c'est vrai que c'est une perte de temps, alors qu'en commission on débat très bien. Et l'avantage ou le désavantage, à votre niveau c'est un désavantage, on a des bureaux et on vote certaines notes en bureau.

Vous voyez après demain on a une réunion à 5 heures qui était prévue mercredi dernier, qui a été remise juste avant le conseil communautaire qu'on a derrière, on va voter 6 questions, mais ça, le bureau a la capacité de le voter. Donc c'est vrai que les élus qui siègent au conseil, s'ils ne vont pas consulter ce qui a été dit là, ces élus sont censés le savoir puisqu'en commission ça s'est travaillé. C'est complexe mais vu le nombre, tous les élus sont présents au niveau des commissions. Il faut le préciser, il n'y avait que Frontignan qui ne jouait pas trop le jeu, il se peut que l'on soit absents mais en général on a un

suppléant et puis les suppléants peuvent assister s'ils en ont envie, ils n'interviennent pas et ne votent pas, mais ils peuvent assister aux commissions sans aucun problème. Je tenais à vous préciser ce fonctionnement sans aucune polémique mais ça fait partie.

**Danièle NESPOULOUS** : est-ce que je peux poser une dernière question ? sans esprit polémique, concernant les travaux qui ont lieu rue de la salle et concernant la circulation des véhicules. Est-ce qu'il a été prévu par mesure de sécurité qu'au moment des entrées et des sorties des écoles, il n'y ait aucun véhicule de chantier qui circule. Ou ça n'a pas été stipulé à l'entreprise parce que ce matin, j'étais témoin d'un camion qui est rentré au moment où les parents amenaient les enfants à l'école et j'ai trouvé ça un peu dangereux parce qu'il n'a même pas respecté le passage piéton, je n'incrimine personne, c'est juste pour savoir. Si je ne le dis pas je me sentirais coupable s'il arrivait quelque chose ;

**Monsieur le Maire** : vous avez raison de le dire, nous le précisons en général, ce n'est pas forcément acté, mais bon après, il faudra leur dire qu'à certains horaires, ils ne circulent pas, c'est tout.

**Danièle NESPOULOUS** : parce que ce matin j'ai trouvé ça limite sécurité pour les enfants qui peuvent échapper à la surveillance de leurs parents et passer sous les roues du camion.

**Monsieur le maire** : d'autant plus que le passage piéton est bien balisé, ils peuvent éviter.

**Danièle NESPOULOUS** : il est passé manu militari comme s'il n'y avait pas de passage.

**Monsieur le Maire** : on va faire remonter l'info.

**Danièle NESPOULOUS** : non mais qu'on ne dise pas que quelqu'un est venu se plaindre en conseil municipal, je ne suis pas une donneuse. Ça m'a paru tellement une aberration qu'au moment de la rentrée et de la sortie, ils puissent circuler comme s'ils étaient tous seuls, que ça m'a interpellé.

**Monsieur le Maire** : ce sera transmis, pas plus tard que demain.

Merci et bonne soirée